BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3889 du Jeudi 13 Juin 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Deuxième édition du Conseil diocésain de l'Ecole catholique de Kinkala

Consolider les acquis d'une école solidaire dans le Pool

Mgr Louis Portella Mbuyu, à l'ouverture des travaux (P.12)

Diplomatie

Le Congo et l'Union européenne renouent le dialogue politique

Jean-Claude Gakosso (P.3)

Raul Mateus Paula

GrandsséminairesdeKinsoundi (Brazzaville)

Clôture de l'année académique au cours de la solennité de la Pentecôte

(P.13)

Lutte contre la corruption

L'Assemblée nationale assure qu'elle fera sa part

(P.5)

Mesdames et Messieurs,
Chères lectrices et chers lecteurs,

La presse congolaise en danger de mort

- Faute d'évoluer, depuis des années, dans un environnement propice à son épanouissement, malgré les diverses dispositions légales que les pouvoirs publics peinent volontairement à appliquer ;
- Par l'absence d'un mécanisme d'aide publique aux médias qui permettrait à ce secteur de vous offrir une information fiable et de qualité ;
- Par une intention malsaine de laisser se dégrader cette situation pour mieux contrôler et étouffer cette presse porteuse de la liberté d'expression ;
- Par une volonté manifeste de ne pas vous laisser accéder à l'information, faute d'un système de distribution adéquat de la presse qui vous rapprocherait de vos journaux ;
- Pour ne pas vous permettre un meilleur jugement de l'action publique ;

Nous vous invitons à tout mettre en œuvre pour que la presse écrite congolaise puisse mieux vous informer.

Association des Editeurs de Presse du Congo (AEPC)

Mauvais temps à la CAF

Le président Ahmad Ahmad sur un siège éjectable!

(P.22)

RD Congo

L'alliance Kabila-Tshisekedi, coalition ou cohabitation?

La coalition entre Kabila et Tshisekedi sur fond de tensions (P.8)

Editorial

Corrompus, mais...

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville, BP : 14771
Tél. (00242) 81.18.93 ; 06.664.83.17 ; 05.522.06.60
NIU : P2005110002540126
E-mail : moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

SIFENS CONGO
SOCIETE INTERNATIONALE FACITITY ENERGIE SERVICES CONGO
Société A Responsabilité Limitée
AU CAPITAL DE : UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
Siège Social : 1143, rue Moukoukoulou Plateau des 15ans Moungali
BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2019-B12-00063

CONSTITUTION

Aux termes des actes sous seing privé reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 10 avril 2019 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto en date du 17 avril 2019, sous Folio 73/07 n°07888, il a été constitué une société dénommée SOCIETE INTERNATIONALE FACITITY ENERGIE SERVICES CONGO dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société A Responsabilité Limitée
Capital : 1.000.000 F CFA
Siège : Brazzaville au numéro 1143, rue Moukoukoulou Plateau des 15ans Moungali.
Objet : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;Infrastructures de réseaux d'énergie ; Facility Management (services globales aux entreprises : maintenance, nettoyage, espaces verts, gardiennage) ; Oil & Gas : Études, Travaux, Électricité et instrumentation, Automates, Précom/Com, FAT ;Énergie Solaire, Études, Installation centrale solaire, maintenance panneaux solaire ;Industrie ;Maintenance industrielle et Multi techniques ;Génie civil & Bâtiment ;Génie électrique et thermique ; Informatique, réseaux et télécoms ; Hydraulique ; Formations Divers.
Durée : 99 années.
RCCM : La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2019-B12-00063 du 25 avril 2019.
Gérance : Monsieur SITOU Emmanuel Arnaud Vincent De Paul est l Gérant de la Société.
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

«SOCIETE CONGOLOC»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5.000.000 F. CFA
Siège social sis derrière l'Hôtel F.L.M, Quartier Aéroport, Pointe-Noire,
B.P.: 4150
RCCM CG/PNR/11 B 2242

LIQUIDATION JUDICIAIRE SOCIETE CONGOLOC

Les Associés de la Société CONGOLOC SARL au capital de cinq millions (5.000.000) de Francs CFA, en assemblée générale extraordinaire tenue au siège de ladite Société, ont constaté quelques vicissitudes sur la gérance mettant sous caution l'avenir de la Société, et par conséquent, les associés ont décidé:
- De la dissolution et de la mise en liquidation amiable de la Société ;
- De la désignation de Maître Saint Auffret LOUNZINGOU BAVOUIRINSI en qualité de liquidateur.
Lequel liquidateur est domicilié au 91, Avenue Germain BICOUMAT, immeuble ABDALLAH, 1er étage Porte Cl, entre la Pharmacie du Palais et le Pont de Tchikobo.

Pour avis

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble MA RECONNAISSANCE
B.P.: 14745 – Tél.: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

SAHAM ASSURANCE CONGO
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code «CIMA»
Au capital social de 2 000 000 000 de Francs CFA
Siège social est fixe à Brazzaville (République du Congo)
Rond-point City Center, rez-de-chaussée Immeuble CNSS, Centre-ville
RCCM: CG/BZV/11 B 3065

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

1- Suivant Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du vingt-cinq mars deux mil dix-neuf de la société «SAHAM ASSURANCE CONGO», Société Anonyme avec Conseil d'Administration, Entreprise régie par le Code des Assurances «CIMA» au capital social de deux milliards (2 000000000) de Francs CFA dont le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo) Rond-point City Center, rez-de-chaussée Immeuble CNSS, Centre-ville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/11 B 3065 du douze décembre deux mil onze, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-sept mai deux mil dix-neuf et enregistré à Brazzaville, le vingt-sept mai de la même année à la recette des Impôts de Bacongo, sous le Folio 093/18 numéro 707, les actionnaires ont décidé:
En sa partie Ordinaire :
-Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration;
-Lecture et approbation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
-Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
-Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
-Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme ;
-Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs ;
-Nomination de deux (2) nouveaux Administrateurs, à savoir:
• Monsieur Emmanuel Yves-Marie Jérôme BRULE;
• Monsieur Roland Zwewendpaogre OUEDRAOGO.
Et ce pour une durée de six (6) années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
En sa partie Extraordinaire :
-Modifications statutaires relatives aux recommandations de la CIMA ;
-Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'augmentation du capital;
-Décision d'augmentation du capital de la société de la somme de deux milliards cinq cent dix millions (2 510 000 000) de F. CFA ;
-Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société;
-Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration;
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
II- Aux termes d'un acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, le vingt-neuf mai deux mil dix-neuf de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Bacongo, le vingt-neuf mai de la même année, sous le Folio 095/4 n°728, portant augmentation du capital social de la somme de deux milliards cinq cent dix millions (2 510 000 000) de Francs CFA pour le porter à la somme de quatre milliards cinq cent dix millions (4 510 000 000) de F. CFA par émission de deux cent cinquante et un mille (251 000) actions nouvelles de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, ces actions en numéraire ont été libérées à hauteur du montant figurant sur le bulletin de souscription de la société «SANLAM PAN AFRICA (FRANCOPHONE) Ltd», et que cette augmentation du capital a été réalisée conformément aux dispositions de l'article 616 de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales et le groupement d'intérêt économique.
Dépôt légal: un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du vingt-cinq mars deux mil dix-neuf et de l'acte de Déclaration Notariée de Souscription et de Versement portant augmentation du capital social ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le trente et un mai deux mil dix-neuf, enregistré sous le numéro 19 DA 199.
Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro M2/19-395.

Pour avis et mention
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

Diplomatie

Le Congo et l'Union européenne renouent le dialogue politique

Après quatre années d'hibernation, le dialogue entre le Congo et l'Union européenne a repris. Les deux parties se sont retrouvées le vendredi 7 juin 2019 au ministère des Affaires étrangères pour un énième dialogue politique, le premier après le départ de Mme Saskia De Lang. *«Celle session nous offre l'occasion d'œuvrer dans les meilleures conditions psychologiques au renforcement de nos liens multisectoriels»*, a expliqué Jean-Claude Gakosso qui conduisait la partie congolaise. Il était accompagné de la ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. La délégation de l'Union européenne était conduite par Raul Mateus Paula, son ambassadeur au Congo. Le 11 juin, le tour est revenu au ministre chinois Chem Xiaodong, d'avoir une séance de travail avec le ministre des Affaires étrangères.

Les ministres Jean-Claude Gakosso et Ingrid Olga Ghislaine Ebouka Babackas

Raul Mateus Paula

Profitant de l'occasion, le ministre Jean-Claude Gakosso a salué les premiers pas de Raul Paola Mateus en tant qu'ambassadeur de l'Union européenne en République du Congo. *«Vous avez, par votre esprit conciliant, permis qu'une nouvelle donne s'installe dans nos relations de partenariat»,* a-t-il dit.

Cette session se tient dans un contexte marqué par les négociations post-Cotonou, processus dont le terme est fixé à juillet 2019. *«L'esprit de concertation qui a prévalu lors de la 44e session du Conseil des ministres ACP-UE, tenue les 23 et 24 mai derniers à Bruxelles, a démontré la volonté des deux parties à parvenir à un texte plus équilibré devant régir, à l'avenir, nos relations, et ce, en tenant compte des aspirations profondes de nos populations respectives».*

Les défis liés à la paix et à la sécurité, au développement économique, à l'environnement et aux changements climatiques, ainsi que la question cruciale de la stabilité dans la sous-région d'Afrique Centrale étaient au cœur de ces échanges politiques entre le Congo et l'Union européenne, tout comme la montée du populisme en Europe. *«Une question qui me semble être d'importance en raison de ses répercussions sur les rapports entre l'Union européenne et ses partenaires que nous sommes»*, a ajouté Jean-Claude Gakosso.

Dans son allocution, l'ambassadeur de l'Union européenne s'est dit satisfait du chemin parcouru avec le Congo en peu de temps pour redynamiser leurs relations et donner à celles-ci un nouvel élan. *«Nous avons un partenariat qui a beaucoup évolué. Le Congo est un pays en proie à beaucoup de défis. Le Congo est un pays stable qui est confronté à deux grands enjeux qui sont au cœur de notre partenariat: la diversification de l'économie et l'environnement»*, a rappelé Raul Mateus Paula.

S'agissant des accords de Cotonou, le diplomate européen a fait savoir que l'Europe et l'Afrique, en tant que continents, vivent dans un monde en pleine évolution au niveau de la géopolitique. *«L'Union européenne est un fervent défenseur du multilatéralisme. Nous pensons que l'Afrique est un allié pour nous, parce que nous partageons les mêmes valeurs, nous sommes très proches et nous partageons des intérêts. Je pense que nous sommes là dans un contexte favorable à un autre partenariat. Dans la nouvelle configuration, l'Union européenne envisage de mettre en place un commissaire pour l'Afrique»*, a-t-il affirmé.

Clôturant les travaux de la session, Jean-Claude Gakosso s'est félicité du climat constructif qui a prévalu lors des échanges et de la qualité des résultats auxquels ils sont parvenus: *«Cela augure de perspectives meilleures dans le renforcement de notre partenariat. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon propos introductif, nos pays sont pour différentes raisons condamnés à vivre ensemble».*

«Relancer les projets gelés»

Le 10 juin, le ministre des Affaires étrangères, assisté des ministres Gilbert Mokoki et Jean Jacques Bouya, a eu une séance de travail avec une délégation chinoise conduite par Chem Xiaodong, ministre assistant aux Affaires étrangères, en présence de Ma Fulin, ambassadeur de Chine au Congo.

Le ministre Chem Xiaodong

Le ministre des Affaires étrangères est revenu sur l'accord sur la restructuration de la dette chinoise signé le 29 avril 2019. A ce sujet, Jean-Claude Gakosso a exprimé les remerciements du Gouvernement congolais qui, selon lui, *«apprécie à sa juste valeur cet acte important posé par le Gouvernement chinois qui ne s'est pas arrêté là. La Chine est allée jusqu'à effacer une dette de 20 millions de dollars. De tels gestes ne sont pas accomplis tous les jours et partout. Et cela nous va droit au cœur»,* a-t-il soutenu.

Il a, néanmoins, reconnu que la coopération entre les deux pays a connu quelques difficultés, le temps qu'ont duré les discussions sur la question de la dette. *«En cette année du 55èmeanniversaire de l'établissement de nos relations diplomatiques, nous avons toutes les raisons de le faire, afin d'atteindre de nouveaux paliers dans notre coopération déjà si fructueuse».*

Pour cela, il a estimé que tous les autres projets déjà convenus, et dont les décaissements avaient connu un blocage du fait de la dette, devraient être relancés. Il s'agit des tours jumelles; du centre commercial de Mpila; de la troisième phase de la couverture nationale en télécommunications avec la société Huawei; du passage de l'analogique au numérique terrestre avec la société Startimes.

Toujours dans le volet des urgences, a-t-il poursuivi, *«nous avons aussi la réhabilitation du chemin de fer, ce après la signature d'un MOU entre le Gouvernement et la société chinoise CRCC 16. La réhabilitation du chemin de fer Congo-Océan marquerait également l'intégration de notre pays à la chaîne de l'Initiative ''La Ceinture et La Route''. Notre coopération dans le secteur de l'aviation avait ouvert de bonnes perspectives avec le projet d'acquisition, par notre compagnie nationale, après les MA60, des avions de type ARJ21; un projet qui rime avec l'implantation du Centre de maintenance aéronautique qui a pris, lui aussi, un retard qui nécessite d'être rattrapé, et l'ouverture, à la tenue d'un Institut de transport à l'Université Denis Sassou-Nguesso. Le Barrage de Sounda, l'extension de l'hôpital de l'amitié de Mfilou et la construction de ses voies d'accès font aussi partie de nos préoccupations. Nous souhaitons, également, vous remercier au sujet du siège des deux chambres de notre parlement, don du Gouvernement chinois»*, a-t-il indiqué.

Dans le cadre du renforcement des relations de coopération, le ministre Gakosso a salué le lancement, au mois de février dernier, du Fonds de développement économique du Congo, fruit d'une coopération entre le Gouvernement congolais et des privés chinois. *«A son crédit, pourraient, dans un premier temps, s'inscrire un projet de délocalisation, au Congo, d'une usine textile de la province chinoise du Jiangsu et la réhabilitation salutaire du secteur des transports fluviaux, objet d'un accord passé entre ce fonds et notre ministre en charge de l'économie et du secteur privé».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Corrompus, mais...

L'actualité place à la Une un pays dont nous avons tort de nous désintéresser et de penser qu'il est très loin, géographiquement, du nôtre: Haïti. Certes, il faudrait presqu'une journée d'avion pour, partant de Brazzaville, rejoindre Port-au-Prince, la capitale. Certes aussi les réalités que respire Haïti sont plus marquées par des faits regardant les Caraïbes et les Amériques. Mais si je veux attirer votre attention sur ce pays aujourd'hui, c'est pour rappeler que nous avons plus d'un point en commun avec lui.

Haïti, en effet, est peuplé de Noirs déportés d'Afrique durant les siècles de la Traite négrière. Le pays est le premier Etat peuplé de Noirs à avoir vaincu une armée occidentale, celle de Napoléon Bonaparte, en 1803. La figure légendaire de cette bataille est Toussaint Louverture, que le Martiniquais Aimé Césaire nous a fait aimer dans «La Tragédie du Roi Christophe». Ceux qui visitent Haïti et qui viennent d'Afrique, en reviennent toujours avec l'impression d'avoir rendu visite à une province de cousins.

Ce n'est toutefois pas le passé qui justifie ces lignes ; c'est le présent. Car, comme une bonne partie de pays d'Afrique, Haïti n'a pas confirmé les espérances de développement et de démocratie qu'on était en droit d'attendre. Haïti a sombré dans des situations alternant dictatures et approximations pluralistes. Il est plongé en ce moment dans une vaste crise, marquée par des grèves dures avec pour revendication principale la démission du président Jovenel Moïse. Pour corruption. Et c'est ici que cette actualité nous rattrape.

Car, à défaut d'une démocratie exemplaire, Haïti nous donne à voir une manière originale de lutter contre la corruption. Les manifestants descendent dans la rue en demandant que ceux qui ont volé des deniers publics soient «dénoncés, jugés et qu'ils rendent l'argent au Trésor public». En quoi cela est original ? Dans le fait qu'une opinion se lève dans un pays noir pour réclamer plus de rectitude face au bien public. Trop souvent, les dénonciations sont politiques et ne concernent que superficiellement la gouvernance. La corruption se résume à des ragots de bar, jamais vraiment crédibles. Comme si nous avions mieux à faire. Tel pourfendeur de corruption est devenu à son tour un corrompu-corrupteur résolu quand il en a eu l'occasion. Mais depuis la Première république, la corruption a toujours été condamnée au Congo. Mais jamais les manifestations ne sont allées jusqu'à exiger de rendre l'argent volé au Trésor public ! Il y a eu des confiscations de biens, c'est vrai, mais on ne peut pas soutenir que ceux-ci aient jamais fait le bonheur des citoyens ensuite, ni réparé un préjudice.

A Haïti, on est descendu dans la rue pour réclamer la fin de la corruption et rappelé que le Bien commun est, Lapalisse l'aurait dit, commun. Pas des «mais», ni des «si» dans la lutte contre les antivaleurs. En page 5, notre journaliste rend compte de la volonté du Parlement de lutter contre la distraction du Bien public chez nous. Mais il s'interroge si ces proclamations tiendront la route. Et longtemps. On verra bien!

Albert S. MIANZOUKOUTA

4e édition du salon de l'immobilier à Pointe-Noire

Sensibiliser et expliquer à la population les causes et les conséquences des érosions

Organisée par l'Association pour la gestion environnementale des villes urbaines du Congo, la 4e édition du salon immobilier s'est tenue le 24 mai 2019 à la Chambre de commerce de Pointe-Noire. Cette édition a été plutôt un focus qu'un salon d'exposition, d'autant plus qu'en l'absence de grandes sociétés spécialisées, elle s'est beaucoup focalisée sur des exposés relatifs à la construction immobilière dans les zones urbaines à risque d'érosions. Aimé Gérard Didier Loemba, le directeur de l'environnement et de la salubrité publique, a représenté le député maire de Pointe-Noire. Les travaux ont été animés par Désiré Bitoukou, président de ladite association. Le lendemain, un cross populaire à travers la ville a clôturé l'évènement.

Les officiels

Sensibiliser et expliquer à la population de Pointe-Noire les causes et les conséquences des érosions afin de trouver les solutions techniques à ce phénomène. C'était le principal objectif du message livré par les différents intervenants à cette occasion.

Pour garantir un environnement sain, il faut mettre une politique d'urbanisme de développement durable capable de maintenir l'équilibre entre l'homme et son milieu ambiant. Car, l'environnement et l'urbanisme ne sont autres que la relation entre la ville et la nature. Hélas, la ville de Pointe-Noire s'est développée et se développe encore sous un tableau sombre: insuffisances du pavage routier; accès difficile dans plusieurs quartiers engendrant des difficultés d'assainissement; a présence des décharges sauvages et des eaux usées sur le domaine public, etc.

La Marie de Pointe-Noire envisage quelques solutions afin de mettre fin à ces phénomènes et fait quelques propositions: procéder à l'extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales de façon naturelle; procéder par un partenariat public-privé à la construction et gestion des décharges modernes; dépolluer les plages, les marchés domaniaux et les sites présentant des impacts graves sur l'environnement, etc.

Pour expliquer toutes ces causes et conséquences, deux regards croisés ont travaillé sur le sujet. Ceux de notre consœur journaliste Lucie Prisca Kondet, et de Mme Sandra Tchinianga, architecte. Notre consœur s'est intéressée aux quartiers où des érosions menacent à Pointe-Noire. Par des vidéos, elle a montré aux populations comment les érosions menaçaient et continuaient de menacer l'arrondissement 5 Mongo-Mpoukou et des quartiers comme André Jacques et Nguaboussi. Elle a fait comprendre que dans cette zone 209 habitations sont menacées par l'érosion.

De son côté, Sandra Thinianga, architecte, a donné des solutions par les images, pour voir comment les érosions s'installent et quelle est la solution technique la meilleure pour y faire face. Elle a fait comprendre que, avant d'acheter un terrain, avant de commencer des travaux de construction d'une maison il faut faire appel à un architecte pour voir si le terrain est habitable, afin d'éviter des risques et de ne pas tomber dans des situations dramatiques.

Le lendemain, la sensibilisation des populations s'est poursuivie à travers l'organisation d'un cross populaire. Ce sont environ 80 athlètes qui avaient pris le départ pour parcourir 15 km pour les plus futés et 7 km pour les jeunes débutants.

Ainsi, Mael Okouéké a franchi le premier la ligne d'arrivée des 15 km en 59'33", en seniors homme, contre 1h05'56" pour Cleme Mammbéké, en seniors dame. Pour les cadets, Chardon Nkoua a parcouru les 7km en 39'56", tandis que Benide Itsitsa a fait un chrono de 43'03".

Jean BANZOUZI MALONGA

Conseil consultatif de la femme

Les femmes des organisations féminines de la Lékoumou ont choisi leurs délégués

Sous la supervision de Mme Sylvie Kaki Okabando, présidente du Conseil départemental, les femmes des organisations féminines se sont choisi leurs délégués au Conseil consultatif des femmes de la Lékoumou.

La réunion qui a rassemblé une trentaine de déléguées a connu l'encadrement technique des directeurs départementaux de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement. Les déléguées sont issues des organes tels le Conseil départemental, le Conseil municipal, les associations de production agricole et les groupements d'artisanes. Le choix des femmes a jeté le dévolu sur deux conseillères, trois femmes agricultrices et deux des autres secteurs d'activité. Ainsi les ambassadrices de la Lékomou au Conseil consultatif des femmes sont: Ngouonimba Emilie Séraphine, Lekanda née Nana Célestine, Souaka Thérèse, Tsala Amiracle Claverine Laure, Mabiala Moukono Brigitte.

La Présidente du Conseil départemental qui a pris la parole à l'occasion, s'est d'abord réjouie de cette autre occasion offerte aux femmes de la Lékoumou pour réaffirmer leur lutte pour l'émancipation à travers les instances de décision et les espaces de contribution à la construction de la Nation qu'offre la loi fondamentale du Congo. Elle a félicité et encouragé celles qui ont été choisies pour porter le flambeau du département au sein de cette haute instance de débats et de propositions, d'avoir à cœur la mission confiée.

La présidente du Conseil a clos son propos sur l'annonce de son engagement à côté des femmes productrices des biens et a souhaité mener la réflexion pour la mutuelle de solidarité en faveur des femmes agricultrices lors de la célébration de la Journée africaine de la femme, le 31 juillet 2019.

Félix Bouka (Correspondant à Sibiti)

Décès

Le sénateur Sébastien Seba inhumé à Endagui

Décédé le 26 avril 2019 au centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, Sébastien Seba, sénateur élu dans la Cuvette-Ouest, a été inhumé le 29 mai, au village Endagui (district de Boundji), après un hommage officiel le 28 mai, au Palais des congrès. C'était en présence de Pierre Ngolo, président du Sénat; d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale; Pierre Mabiala, ministre chargé des Relations avec le Parlement; des parlementaires, secrétaires généraux des deux chambres du Parlement, parents, amis et connaissances, etc.

Sébastien Seba ne répondra plus aux appels des sénateurs. Il s'en est allé. L'hommage des parlementaires à l'un des leurs qui vient de quitter la terre des hommes était plein d'émotion, ressentie dans l'oraison funèbre.

Père de onze enfants, Sébastien Saba était sénateur de la Cuvette-Ouest depuis 2014, sous le label du PCT (Parti congolais du travail).

Membre de la Commission des affaires juridiques et aménagement du Sénat, il fit ses études primaires à Foura et secondaires à Boundji. Après l'obtention de son brevet, il décide de se lancer dans le monde du travail au niveau du district de Mbama. Il occupe tour à tour les fonctions de chef du centre d'Etat civil principal du PCA de Ngoko, chef de service de la réglementation de Mbama, chef du secrétariat administratif à la sous-préfecture de Mbama et chef de cabinet du sous-préfet de Mbama.

Sur le plan politique, le défunt fut activiste de l'UJSC depuis 1975. Il adhère au PCT en 1979. Animateur, il occupa les fonctions de secrétaire permanent chargé de l'économie du bureau du Comité du parti du district de Boundji et conseiller au Conseil; président de la Commission plan, économie et habitat du Conseil populaire du district de Boundji; secrétaire permanent chargé de l'organisation, de la mobilisation et de l'économie de la cellule principale du PCA de Ngoko, président par intérim de la section PCT de Ngoko; secrétaire chargé de l'organisation de la section PCT de Mbama; président de la section PCT du district de Mbama et président des Forces démocratiques unies (FDU); président de la Fédération PCT du département de la Cuvette-Ouest; conseiller départemental au Conseil de la Cuvette-Ouest.

«Avec sa mort, le Sénat perd à jamais un membre plein d'expérience, à l'instar de tous ceux qui ont marqué de leur empreinte la chambre haute du Parlement», a déclaré le président de la Commission affaires juridiques du Sénat, dans son oraison funèbre.

Après l'hommage officiel, la dépouille mortelle de l'illustre disparu a été conduite à Ewo où a eu lieu l'hommage des conseillers, avant le départ pour le village Endagui où il a été inhumé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Lékoumou

La commission Justice et paix forme les acteurs de terrain

Les 23 et 24 mai derniers, la commission diocésaine Justice et paix de Pointe-Noire a organsiné une formation à la paroisse Notre-Dame de Lourdes de Sibiti. Elle a rassemblé les acteurs de la société civile venus des structures diverses de l'Eglise catholique, de l'Eglise protestante, des O.N.G locales, des médias locaux des localités de Sibiti, Zanaga, Komono et Mayéyé.

Photo de famille

Deux jours durant, les participants ont été formés aux techniques de suivi des investissements publics dans le secteur de la santé initiés depuis 2012; sur la construction et l'équipement des centres de santé et des hôpitaux dans le département de la Lékoumou.

Animée par Mesdames Prisca Maccaillat et Rita Mabyalhat de la coalition «Publiez ce que vous payez», la formation qui a mis l'accent sur le suivi des différents projets de construction et d'équipement des C.S.I. dans le département, de l'hôpital de base et de l'hôpital général de Sibiti vise à constater et évaluer le niveau d'exécution de ces investissements sur l'amélioration de l'offre de santé en faveur des populations. La situation économique difficile que connaît le Congo rend encore plus difficile la situation sanitaire des populations à cause de la dégradation des structures sanitaires qui complique le travail des soignants. L'Eglise catholique, à travers la commission Justice et paix, apporte sa contribution en vue d'aider à l'amélioration des conditions d'accès aux soins des populations par le suivi des projets prévus pour améliorer l'offre de santé. Elle travaille pour aider les pouvoirs publics à mieux utiliser les ressources orientées vers les projets sociaux de la santé et l'éducation, à travers le suivi des investissements publics dans les domaines vitaux qui fondent la dignité de l'homme. L'Eglise et le plaidoyer pour la transparence dans la gestion des revenus extractifs travaillent à agir pour que les revenus tirés des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté.

Félix Bouka *(Correspondant à Sibiti)*

Congo

Wortis et Burotop-Iris scellent un partenariat pour la commercialisation de Wortisbox

La start-up Wortis et la société Burotop-Iris ont signé le 5 juin 2019 un partenariat pour la distribution de l'appareil Wortisbox en République du Congo.

Wortisbox

Le partenariat a été signé entre M. Merly Tsono Elenga, représentant de la start-up Wortis au Congo, et M. Chady Karam pour Burop-Iris. Ce partenariat donne à Burotop-Iris, l'exclusivité pour la commercialisation de Wortisbox en République du Congo. *«Conçu par la start-up Wortis pour aider les petites et moyennes entreprises afin de répondre au mieux aux exigences de l'heure, la Wortisbox a quatre options principales, à savoir la Caisse enregistreuse 2.0; la Gestion commerciale; le marketing digital et le e-commerce»,* a expliqué M. Merly Tsono Elenga

La Wortisbox permet d'encaisser en toute simplicité les ventes sur une interface intuitive grâce à l'application de caisse intelligente et certifiée NF525. Dans la gestion commerciale, elle permet de suivre en temps réel, d'analyser et de piloter, grâce à cet outil, toute activité commerciale de l'entreprise. *«Cet appareil va permettre de fidéliser et proposer, de réserver en ligne, de communiquer par sms, mail ou autre réseaux sociaux depuis la caisse, l'ordinateur et le smartphone. La Wortisbox vous permet de vous relier avec la caisse pour automatiser la gestion des commandes et celle des stocks en ligne»*, a poursuivi Merly Tsono Elenga.

L'appareil Wortisbox est doté d'un écran tactile, d'une imprimante thermique, d'un lecteur code-barres et QR-codes et de tant d'autres.

KAUD

Lutte contre la corruption

L'Assemblée nationale assure qu'elle fera sa part

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a eu deux séances de travail les 5 et 6 juin 2019 au Palais de congrès. D'abord, avec le secrétaire général du Forum de Parlements des pays membres de la Conférence internationale pour la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), l'Ougandais Onyango Kakoba. Ils ont fait le point des réalisations, des défis et des perspectives de l'institution en corrélation avec le plan d'action 2019-2020 adopté à la 9e session ordinaire de l'Assemblée plénière du FP-CIRGL. Ensuite, avec le président du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, Begoto Miarom. L'institution panafricaine a voulu se faire une idée des dispositions réglementaires prises par le Congo pour contrer la corruption. Elle a invité l'Assemblée nationale à jouer pleinement son rôle dans la lutte contre ce phénomène.

Les députés en compagnie des membres de la délégation de l'U.a.

«Le dialogue comme moyen privilégié de règlement des conflits»

La première rencontre conduit à un instant de réflexions utiles selon Isidore Mvouba; à la création des conditions nécessaires à l'instauration d'une paix durable au sein de la sous-région secouée de façon répétée par des mouvements de contestations populaires et des attaques armées récurrentes dans plusieurs des Etats membres.

Il a profité de l'occasion pour attirer l'attention *«des peuples amis et frères sur le danger que représente cette situation pour le moins dramatique et tragique dont les conséquences ont pour noms marasme, misère, précarité et détresse pour les hommes, les femmes, ainsi que les enfants otages de la bêtise humaine».*

Pour Isidore Mvouba, il est plus que temps d'adopter le dialogue comme moyen privilégié de règlement des conflits pour assurer à ces pays meurtris, la paix et la sécurité. *«C'est pourquoi, le FP-CIRGL a fait de la paix et la sécurité son cheval de bataille en usant de l'arme du dialogue comme pilier de gouvernance et de gestion des affaires de la cité».*

Le président de l'Assemblée nationale a salué les progrès observés en RDC. *«Le chemin est certes long, c'est sûr, mais ce qui a été fait mérite nos encouragements. Nous souhaitons ardemment qu'il en soit de même pour tous les pays de la sous-région qui sont encore pris dans le tourbillon de la discorde. Je pense actuellement à la situation qui prévaut au Soudan et qui nous préoccupe énormément»,* a-t-il affirmé.

Le secrétaire général du FP-CIRGL, l'Ougnadais Onyango Kakoba, a, quant à lui, présenté le rapport d'étape et les perspectives de son institution pour le deuxième semestre 2019.

Le 6 juin, le tour est revenu au président du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, Begoto Miarom, d'avoir une séance de travail avec le président de l'Assemblée nationale.

Pour Isidore Mvouba, la corruption est un cancer économique qui, par ses métastases, maintient l'Afrique dans les abysses du mal développement avec pour corollaires la pauvreté rampante et le chômage galopant.

Il s'est réjoui du fait que l'Union africaine a mis en place un Conseil consultatif sur la corruption qui a, entre autres missions, de promouvoir et encourager l'adoption et l'application des mesures de lutte contre la corruption; conseiller les Gouvernements en matière de lutte contre la corruption et de répression des infractions assimilées.

Le président de l'Assemblée nationale a rappelé au président du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption que la Constitution du 25 octobre 2015 de la République du Congo prévoit un dispositif judiciaire adéquat pour lutter contre la corruption, la concussion et la fraude. Il a égrené les mesures prises pour améliorer la gouvernance institutionnelle.

Isidore Mvouba a cité la loi du 7 février 2019 relative à l'obligation de déclaration du patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique. *«Loi qui sert à lutter contre l'enrichissement illicite».*

A cela s'ajoute la Haute Cour de Justice installée depuis peu et qui a vocation à juger les membres du Parlement et du Gouvernement en matière de crimes et délits économiques. *«Le Plan national de développement 2018-2022 a placé la Gouvernance, sur insistance de l'Assemblée nationale, au fronton des axes prioritaires pour institutionnaliser la culture d'une saine gestion dans tous les secteurs de la vie nationale. Il convient en outre de faire savoir que la République du Congo s'est dotée, en 2017, d'un code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques»*, a indiqué le président de l'Assemblée nationale, tout en faisant savoir que le Congo a fait le choix de changer son modèle de gouvernance.

Pour Begoto Miarom, la rencontre avec le président de l'Assemblée nationale a permis à sa délégation de prendre connaissance de la manière dont la représentation nationale milite pour la lutte contre la corruption. *«Cela s'est manifesté par l'adoption, par le Parlement, de deux lois majeures dont l'une portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Si nous prenons uniquement ces deux lois, nous résumons que l'Assemblée nationale est partante dans la lutte contre la corruption. Elle doit absolument jouer son rôle dans la lutte contre ce phénomène»,* a-t-il déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Enseignement secondaire

Renforcer les capacités des formateurs en microsciences, intelligence artificielle et robotique

A la suite de la conférence internationale sur l'intelligence artificielle et l'éducation à laquelle Anatole Collinet Makosso, ministre de l'Enseignement primaire a pris part du 16 au 18 mai 2019 à Beijing, en Chine, il a été organisé à Brazzaville, du 28 au 31 mai 2019, un atelier de renforcement des capacités en microsciences, intelligence artificielle et en robotique. Il a rassemblé des formateurs des établissements du secondaire. En partenariat avec l'UNESCO, les travaux ont été présidés par le ministre de l'Enseignement primaire, en présence de Suze Filippini, représentant son collègue de l'UNESCO; Francine Ntoumi, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM).

Le ministre Anatole Collinet Makosso (au centre), Mme Suze Filippini (à g.)

Intégrer l'intelligence artificielle dans l'éducation, une nouvelle approche susceptible de réduire les obstacles liés à l'accès à l'éducation; faciliter l'apprentissage, en vue d'améliorer les rendements scolaires et alléger la tâche de l'enseignant par le truchement de machines. Tels sont les thèmes développés pendant cet atelier. Le but étant de permettre aux formateurs de s'approprier les concepts de microsciences, d'intelligence artificielle et de robotique. Afin qu'à leur tour ils puissent vulgariser ce savoir-faire pour pallier le déficit des travaux pratiques dans les disciplines scientifiques telles que la physique, la chimie, les sciences de la vie et de la terre (SVT), par manque de laboratoires dans les établissements du secondaire au Congo.

Rehausser la qualité de l'enseignant des sciences et le développement professionnel des enseignants constitue des défis majeurs de l'exécutif congolais, a affirmé Anatole Collinet Makosso. A travers cette formation, les participants, essentiellement constitués des enseignants du secondaire, ont acquis des capacités dans la conception des objets (robots par exemple) en fonction des besoins exprimés dans leur environnement de travail; fait de la programmation; réalisé des codages et assuré le montage de l'impression en 3D.

La finalité du projet étant la création d'un centre d'excellence en microsciences à Brazzaville, en passant par un centre pilote.

Au terme des travaux animés, entre autres, par Nazaire Biwole, directeur du centre d'excellence de microsciences de Yaoundé (Cameroun), et Joan Nadal, expert de l'UNESCO en intelligence artificielle et robotique, les participants ont pu réaliser 8 manipulations en sciences physiques, 6 manipulations en SVT et 6 séances d'initiation aux fondamentaux en intelligence artificielle et à la conception robotique.

Pour la représentante de l'UNESCO, le projet mondial des micro sciences lancé en 1916 et adopté par 72 pays, représente un atout pour l'Afrique centrale. Le Gabon a reçu 1000 kits, alors que le Cameroun dispose déjà d'un centre d'excellence.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Coup d'oeil en biais

Sur le front du pétrole, les nouvelles ne sont pas bonnes

L'or noir demeure la recette sûre de l'économie congolaise. Le gros des ressources budgétaires du Congo provient de la vente et de la commercialisation du pétrole. En constituant le budget 2019 soumis au Parlement, le Gouvernement avait estimé à 70 dollars le prix du baril de pétrole. Or, à la date du 6 juin, il se négociait, semble-t-il, à moins de 61 dollars. Selon les prévisions, la situation pourrait rester intacte pendant plusieurs semaines. Mais si le prix du baril continue de baisser, il faudra corriger le tir. *«La situation sera grave. Des projets risquent d'être mis dans le tiroir. Sauf si l'argent tombe du ciel»,* analyse un expert en finance et suivi budgétaire.

Sylvain Villiard est en train de tout verrouiller

Bonne gouvernance, lutte contre l'hémorragie financière: le nouveau directeur général du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) ne s'en laisse pas conter. Désormais, le CHU n'est plus la vache à lait de certains réseaux maffieux. Le Canadien est en train de tout verrouiller. Il est regardant sur toutes les dépenses. Le fameux système qui consistait à allouer une indemnité dite commissions et comités sous forme de rémunération aux agents de l'administration pour leur participation, n'a plus droit de cité. Il l'a fait suspendre par le Comité de direction lors de sa dernière session, le 3 juin dernier. Une mesure spectaculaire qui ferait grincer des dents. Il paraît qu'il ne reposait sur aucun texte. Ces sommes d'argent seront désormais utilisées pour des soins cliniques. Le nouveau DG du CHU est en train de marquer des points, mais jusqu'à quand et jusqu'où pourra-t-il maintenir ce cap?

Empêcher «Sassou d'obtenir un prêt du FMI»

A quelques semaines de l'examen du dossier du Congo au conseil d'administration du FMI, le 7 juillet prochain, des Congolais réunis dans ce qu'ils appellent *«Réseau de la société civile congolaise libre de l'intérieur et de la diaspora en Europe, en Amérique et en Afrique»* se battent pour que le Gouvernement échoue. Ils ont interpellé le FMI dans une lettre. *«Nous, membres de la société civile congolaise libre, invitons le FMI, au lieu de répondre à une autre demande de prêt onéreuse et destructive, à mettre la République du Congo dans un programme suivi par le FMI pendant 24 mois, jusqu'à ce que ce gouvernement soit capable et désireux de changer d'attitude. En bref: pas de prêt sans bonne gouvernance et sans audit»*, écrivent-ils. Qui sera le grand perdant?

Examen d'Etat: attention au surmenage!

Cette période des examens et concours scolaires offre l'occasion à un lecteur d'évoquer un sujet encore absent dans nos écoles: la préparation psychologique des élèves à affronter les épreuves. Selon lui, beaucoup d'établissements ne prennent pas le temps de coacher les élèves en classes d'examen. Ceux-ci sont donc laissés à eux-mêmes, chacun avec sa méthode de révision. Naturellement, des erreurs sont constatées, avec des élèves qui bossent nuit et jour jusque la veille de l'examen. Résultat: ils sont surmenés le jour-J. Il en est, qui, tellement épuisés, ont dormi et ont raté des épreuves!

Des trous menaçants à l'entrée de l'esplanade du CNRTV

Depuis trois ans, deux trous se sont ouverts au milieu de la chaussée, à l'entrée de l'esplanade du Centre national de radio et de télévision (CNRTV), à Nkombo-Matari. Provoqués par l'effondrement de la chaussée ayant emporté deux des dalles qui couvraient le caniveau, ces trous constituent un danger pour les conducteurs de véhicules, obligés de jongler en plaçant les roues entre deux dalles cassées devenues de gros pièges. Ils leur donnent du tournis. Il y a quelques jours, un bus de la Société des transports publics urbains est tombé dedans!

A Mbounda, des sanctions en perspective pour ceux qui ont affamé les élèves

Au Lycée d'excellence de Mbounda, dans le Niari, une partie du personnel a cru bon d'affamer les élèves pour manifester leur mécontentement à cause du retard dans le paiement de leurs salaires. Ils ont fermé le magasin, refusé de faire la cuisine laissant les enfants sans ration pendant un jour. Un comportement irresponsable qu'a fustigé le ministre Anatole Collinet Makosso, qui a promis des sanctions.

L'heure c'est l'heure, mais à l'Institut français du Congo...

Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement, il a été prévu le 5 juin 2019, à 17 heures précises, une activité relative à cet événement. Malheureusement, elle a été décalée d'une heure et demie, au grand dam des invités. Ces derniers ont manifesté avec force leur désapprobation. Après l'heure, ce n'est plus l'heure, dit-on.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Alimentation

Un plan opérationnel pour lutter contre la malnutrition au Congo

Le point focal du mouvement mondial pour le renforcement de la nutrition du Congo ou le Scaling Up nutrition (SUN), a organisé du 29 mai au 1er juin 2019 à Brazzaville une réunion en vue de l'élaboration du plan opérationnel de lutte contre la malnutrition au Congo pour la période 2019-2021. Les travaux ont été ouverts et clôturés par Jean Baptiste Ondaye, secrétaire général de la Présidence et responsable du point focal du mouvement SUN Congo, entouré de Mme Suze Percy Filippini, représentante de la FAO au Congo, coordonnatrice résidente par intérim du système des Nations Unies au Congo, à l'ouverture. Mme Micaela Marquez de Souza, représentante de l'Unicef au Congo, à la clôture des travaux ainsi que Louis Bakabadio, conseiller spécial du Président de la République, chef du département de l'éducation, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Photo de famille

Pendant trois jours, les participants ont bâti leur plan de lutte contre la malnutrition autour des réflexions portées sur *«l'amélioration de la sécurité alimentaire»; «l'Accroissement des interventions spécifiques à la nutrition»; «l'accroissement des interventions sensibles à la nutrition; et «le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle».*

174 actions ont été retenues pour la période 2019-2021. Des impératifs ont été retenus et des recommandations formulées. Au Gouvernement: mettre en place le conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnel; créer des lignes budgétaires consacrées à la nutrition, exceptées celles liées à la contrepartie congolaise dans le cadre des financements extérieurs; et créer un mécanisme de mobilisation des financements innovants. A l'endroit du point focal: mettre en place un site web sur la nutrition; organiser, avant les conférences budgétaires annuelles, un atelier sur le coût du plan opérationnel de lutte contre la malnutrition; et organiser un atelier sur le suivi et l'évaluation de ce plan.

Le Congo a adhéré au mouvement mondial SUN depuis le 28 octobre 2012. Ce mouvement a été créé en mars 2012. Mais le pays dispose d'énormes potentialités naturelles pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population si sa production agricole n'occupe pas sa vraie place dans le développement. On observe paradoxalement depuis quelques années une explosion des importations alimentaires. La valeur de ces importations était évaluée à près de 1,2 milliard de dollars américains en 2016 pour couvrir environ 79 % des besoins alimentaires de la population. Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire, la prévalence de l'insécurité alimentaire au Congo reste de l'ordre de 30,5% pour la période 2014-2015.

Mme Suze Percy Filippini a rappelé que l'Afrique est la région la plus touchée par l'insécurité alimentaire, avec une proportion qui atteint, pas moins de 27,4 % de sa population, pratiquement quatre fois plus que les niveaux observés dans les autres régions du monde en 2016. Il s'agit également de l'une des régions où l'insécurité alimentaire prend de l'ampleur, plus particulièrement en Afrique subsaharienne, où l'on a constaté une progression de près de 3% de 2014 à 2015.

Pour sa part, Mme Micaela Marquez de Souza a indiqué que le retard de croissance que provoque la malnutrition a des conséquences négatives sur la santé, le développement physique et psychomoteur de l'enfant avec pour corollaire un impact négatif sur la croissance économique et perpétue de la pauvreté dans les pays affectés par ce fléau. Elle entraine ainsi une réduction du revenu pouvant aller jusqu'à 10 % pour l'individu sur la durée de sa vie, une réduction jusqu'à 2-3% du PIB, des déficits de scolarisation par une diminution du quotient intellectuel de 10 à 15 % et une augmentation des coûts des soins de santé.

Jean-Baptiste Ondaye a rassuré que le Congo dispose d'un document de politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. *«Grâce au plan opérationnel, il sera possible de mieux cerner la situation des inputs pour encourager avec beaucoup de clairvoyance les indicateurs de suivi et d'évaluation des produits, des effets et des impacts attendus de notre politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle»*, a-t-il dit.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Les quartiers victimes d'érosions peuvent respirer grâce à la saison sèche. Est-ce que le Gouvernement cherche des solutions pour pallier durablement ces érosions?

Chimène SAMBA (Ouenzé, Brazzaville)

Entreprenariat

Désormais un site Web pour les créateurs d'entreprises

A Brazzaville, le jeudi 6 juin 2019 a été lancé, le site Web: www.acpce.cg de l'agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE). C'est Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel qui en a présidé la cérémonie. En présence de Mme Korotoumou Ouattara, représentante résidante de la Banque mondiale au Congo, assisté des partenaires au développement.

Les officiels suivant la présentation du site

Présentant le site, Médard Yetela, directeur général de l'ACPCE l'a défini en trois blocs: Informations de manière générale qui concerne le monde économique; formalités à remplir (création, déclaration unique, modification, régularisation, paiement); annonces légales (rubrique, actualité, statistique par branche).

Médard Yetela a dit: *«Cette initiative est la matérialisation d'une longue réflexion menée par les cadres du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, en partenariat avec la Banque mondiale pour inciter et aider les créateurs d'entreprises à s'approprier des conditions idéales de formalités des documents y afférents. 48 heures seulement suffisent pour créer une entreprise en ayant tous les documents possibles. C'est donc une plateforme d'échange avec les usagers».*

Lançant le site Web, Mme Adélaïde Mougany a déclaré: *«Certes, d'aucuns pourraient considérer en ce temps où la révolution numérique est à la fois nécessité et opportunité, que le lancement de notre site est un acte ordinaire de gestion. Pour nous, il s'agit d'un enjeu central, représentant l'entrée en matière du processus de réalisation des formalités en ligne ou dématérialisées. Ce site constitue le maillon déclencheur de notre stratégie d'information de l'écosystème entrepreneurial national, afin d'en hisser progressivement les performances aux standards internationaux»*.

L'article 2 du décret du 23 avril 2018 stipule: *«L'entreprise ou la société commerciale accomplit l'ensemble des formalités de création, de modifications diverses et de radiation d'entreprises, ainsi que d'enregistrement des statuts et du contrat de bail à l'agence congolaise pour la création des entreprises, sur une déclaration unique établie»*.

Ainsi, l'ACPCE va désormais délivrer l'attestation de formalités complètes accomplies dans le respect des textes en vigueur, dont la sécurité sera assurée par l'apposition des signatures électroniques par les autorités compétentes. *«C'est un début et le travail doit se poursuivre dans notre quête permanente, à travers l'indicateur, création d'entreprise, de rehausser le rang du Congo dans le classement doing business. Ce projet est un appui à la compétitivité des entreprises. Ce sont des possibilités de création d'entreprises qui pourront se faire en ligne»*, a indiqué Mme Mougany.

Pascal BIOZI KIMINOU

46e Journée mondiale de l'environnement

Améliorer l'environnement pour un développement durable

«La pollution atmosphérique», c'est sous ce thème que l'Ong Healthy Environment, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a célébré le 5 juin 2019 la 46e Journée mondiale de l'environnement. La cérémonie s'est déroulée sous l'égide de Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, remplaçant Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement. Il avait à ses côtés Yvon Kaba, directeur général de l'Ong Healthy Environment, Mme Suze Percy Filippini, représentante de la FAO, coordonnatrice résidente par intérim du système des Nations Unies au Congo et Simone Loubienga, administrateur-maire de Bacongo.

Officiels et organisateurs

Dans son mot, Simone Loubienga a dit que la Journée mondiale de l'environnement permet de développer les bases nécessaires, éclairer l'opinion publique et donner aux individus, aux entreprises, aux collectivités le sens de la responsabilité dans la protection et l'amélioration de l'environnement. Depuis son lancement en 1974, cette Journée est devenue une plateforme mondiale de sensibilisation publique.

Lisant le message de M. António Guterres, secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de cette Journée de l'environnement, Suze Percy Filippini a souligné qu'elle était l'occasion de mettre en lumière combien *«nous sommes toutes et tous tributaires de la nature et de la santé de notre planète».*

«Pour améliorer la qualité de l'air, nous devons savoir à qui nous avons à faire. Les décès et les maladies liés à la pollution atmosphérique ont pour origine des microparticules qui attaquent notre système immunitaire à chaque fois que nous inspirons. Ces particules proviennent de multiples sources: les combustibles fossiles pour la production d'énergie et les transports, les industries chimiques et minières, l'incinération de déchets à ciel ouvert, le brûlage de forêts et de champs et l'utilisation de combustibles de cuisson et de chauffage impropres, qui constituent des problèmes majeurs dans les pays en développement comme dans les pays développés», a-t-elle noté.

La lutte contre la pollution atmosphérique, a-t-elle relevé, permet de faire d'une pierre deux coups, de nombreuses initiatives ayant pour effets à la fois de purifier l'air et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, telles que l'abandon progressif des centrales électriques à charbon et la promotion de combustibles moins polluants auprès des industries, des ménages et du secteur des transports.

Au nom de la ministre du Tourisme, Léon Juste Ibombo a relevé que le choix porté sur le thème de la Journée de l'environnement est lié au fait que la pollution de l'air est devenue un problème mondial majeur. Ce thème, a-t-il rappelé, invite tout le monde à réfléchir à la manière de réduire la pollution atmosphérique et de contrecarrer sa contribution au réchauffement de la planète et ses effets sur la santé. La pollution engendre des coûts économiques considérables en termes de pertes de productivité, de soins de santé et de dommages causés aux écosystèmes.

A titre d'exemple, en 2013, les retombées négatives de la pollution de l'air sur le bien-être dans le monde étaient chiffrés à environ 5 milliards de dollars. *«Notre planète est confrontée à une véritable crise écologique sans précédent. Aujourd'hui, neuf personnes sur dix dans le monde sont exposées à des niveaux de polluants atmosphériques supérieurs au niveau de sécurité mondiale de la santé. Les changements climatiques demeurent une préoccupation majeure de notre époque, avec des conséquences aux plan social, économique et environnemental»*, a-t-il déclaré.

Le ministre des Postes et télécommunications a reconnu que Brazzaville et Pointe-Noire étaient deux principales villes les plus polluées. Les principales sources de cette pollution sont l'industrie et le transport. Les voitures d'occasion massivement importées d'Europe et d'Asie, roulent avec de l'essence frelatée, émettant ainsi des gaz à effet de serre.

A. N'K-K.

TIC

Donner aux jeunes les outils nécessaires pour leur épanouissement

Le directeur de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Yves Castanou, a animé mardi 28 mai dernier à l'endroit des jeunes, une formation en management et leadership sous le thème: *«Jeunes, devenez acteurs du changement à l'ère du numérique»*. Au cours de cette formation, le directeur de l'ARPCE a partagé son expérience aux jeunes passionnés de TIC.

La formation en management et leadership s'inscrivant dans le cadre de la promotion de la culture du numérique a permis de renforcer les capacités des jeunes acteurs du numérique et porteurs de projets, entrepreneurs, étudiants, leaders d'associations et communautés web. Il s'agit de les amener à une véritable prise de conscience de leur potentiel afin d'impacter positivement le secteur des communications électroniques.

Yves Castanou a rappelé que le manager est un gestionnaire. Il doit accomplir les objectifs dans le temps, en respectant les normes, les règles, les procédures pour atteindre les résulats. Le manager n'a pas besoin de feuille de route, il fixe ses objectifs. Les principes de leadership et de management s'activent dans tous les domaines de la vie.

D'après le conférencier, dans ce monde en pleine mutation, il y a trois choses qui ne changeront jamais: le changement, les lois ou les principes et le pouvoir de choisir. Selon une étude, sur les 300 leaders de renommée mondiale, 50% ont grandi dans une extrême pauvreté, 25% avaient des handicaps physiques, 75% ont grandi dans des conditions difficiles. Pour Yves Castanou, la réussite est un état d'esprit; une attitude de cœur, la capacité d'un homme à découvrir ce pour quoi il est sur terre.

«L'objectif de cette formation est de faire en sorte qu'après beaucoup d'années d'expériences, d'échecs; d'aider et accompagner les jeunes qui sont des porteurs de projets, ceux qui ont des rêves. Pour commencer un projet, il n'est pas question d'argent, mais d'avoir une attitude mentale, une manière de penser. Un pays comme le Rwanda a créé des plateformes où les dirigeants d'entreprises qui ont l'expérience vont vers les autres pour partager leurs expériences. On n'échoue pas par hasard et on ne réussit pas par hasard. Le succès et la réussite commencent d'abord à l'intérieur. La réussite, c'est découvrir ce pourquoi on est sur la terre et puis s'ouvrir vers l'accomplissement», a-t-il indiqué.

Cependant, l'orateur a souligné qu'il y a des personnes ayant des projets et qui pensent tant qu'ils n'ont pas d'argent, ils ne peuvent pas réaliser leurs projets. *«C'est faux! Il faut montrer à ces personnes comment faire pour réaliser leurs projets. Dans les pays développés, lorsqu'un jeune échoue dans un projet, on le motive. Par contre au Congo, quand un jeune rencontre des difficultés ou échoue, on se moque de lui. C'est une question de mentalité. Voilà pourquoi, nous devons encourager ces jeunes et les accompagner. Si quelqu'un veut changer de vie, il doit changer sa manière de penser»*, a-t-il soutenu.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Université Marien Ngouabi

Entreprendre: moyen de création des richesses des étudiants

Pendant deux jours, la direction des relations avec le monde du travail de l'Université Marien Ngouabi que dirige Mme Edwige Mavouangui, sous la houlette de Paul Louzolo-Kimbémbé, vice-recteur chargé de la recherche et de la coopération, a organisé du 31 mars au 1er juin 2019 à l'endroit des étudiants de cet unique établissement public d'enseignement supérieur au Congo, une formation sur l'entrepreneuriat dans le secteur de l'agriculture. En tout, 912 étudiants ont suivi tour à tour les exposés de Théophile Samba, Patrick Mbemba, entrepreneurs congolais dans le secteur, et Isidore Ondoki, coordonnateur du Programme d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC).

Les officiels avec une partie des étudiants après le séminaire

Premier intervenant à ce séminaire, Théophile Samba, 39 ans dans l'entrepreneuriat, a décliné son expérience en rappelant aux étudiants les notions préliminaires du cheminement d'un projet. Pour être riche, a-t-il dit, il faut se donner la capacité d'augmenter son épargne tout en gardant présent à l'esprit l'objectif à atteindre. Aux étudiants ayant des projets d'affaire, le conférencier a conseillé d'acheter un cahier où ils noteront les dépenses journalières, en procédant par l'élimination des dépenses inutiles.

Le deuxième conférencier, Patrick Mbemba, directeur général de la société de l'entreprise de production, protection, achat et vente des produits agricoles (EP²AVPA), qui engrange actuellement des dizaines de millions de Fcfa, a fait savoir qu'on n'est pas obligé d'avoir beaucoup d'argent pour investir dans un projet. *«Déçu par la Fonction publique, qui non seulement ne recrutait plus, mais aussi avec la rémunération qui ne permet pas au fonctionnaire de s'épanouir, j'ai commencé mon affaire avec 30.000fcfa. Avec un peu d'abnégation d'humilité d'apprendre auprès des autres, mon affaire est présentement assise sur des bases solides»*, a-t-il expliqué.

Le coordonnateur du PDAC, Isidore Ondoki a, pour sa part, exhorté les étudiants ayant des projets et désireux de bénéficier du soutien financier de son institution, à bannir la peur, et à se regrouper en coopératives. Selon lui, le Programme d'appui au développement de l'agriculture commerciale dispose d'une bagatelle de 100 millions de dollars américains, soit un peu plus de 60 milliards de Fcfa. Si jamais les Congolais ne présentaient pas des projets répondant aux attentes de cette institution en 5 ans, la Banque mondiale se verra dans l'obligation de récupérer ce financement pourtant destiné au financement de l'agriculture congolaise.

Quelques étudiants se sont exprimés à l'issue du séminaire. Grâce Moukouanga: *«J'ai un projet de barbadine que je tiens à exploiter utilement»*; Rovel Tchissambou, lui, est émerveillé d'entendre qu'avec un peu d'argent on peut lancer un projet susceptible de produire des richesses. Quant à Aurore Princilia Mouanda, elle a *«retenu que lorsqu'on veut lancer un projet, il est possible de supprimer les dépenses inutiles pour épargner de l'argent et lancer son activité, même avec peu d'argent»*.

Edwige Mavouangui, tout en félicitant les conférenciers pour la qualité de leurs interventions, a interpelé les participants sur la matérialisation des notions apprises.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Recherche scientifique

Renforcer les capacités pour la recherche de la plante médicinale

Dans le cadre de leur partenariat, l'Institut national de recherche en sciences de la santé (IRSSA) du Congo et l'Institut de recherche en science de la santé (IRSS) du Burkina Faso ont organisé du 27 au 29 mai derniers un atelier international sur les phytomédicaments. C'est Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique qui a ouvert les travaux en présence du professeur Charles Gombé Mbalawa, directeur général de l'IRSSA-Congo, du docteur Sylvin Ouedraogo, directeur général de l'IRSS-Burkina Faso et de Lucien Manga représentant de l'OMS au Congo.

Photo de famille

L'accord de partenariat entre l'IRSSA et l'IRSS ouvre la voie à la mise en commun de leurs compétences réciproques pour mener des actions communes, procéder à des échanges de savoir-faire et promouvoir les activités et les carrières scientifiques du personnel technique et scientifique.

L'atelier international sur les phytomédicaments, a indiqué le Pr Charles Gombé Mbalawa, est le résultat d'une volonté commune pour former et se former, pour s'entraider, pour croire aux principes qui guident l'action.

Le Dr Sylvin Ouedraogo a, quant à lui, affirmé qu'à la suite des recommandations de l'OMS de la fin des années 1970 de valoriser et d'encadrer la médecine traditionnelle, des dynamiques gouvernementales et des programmes de développement se sont développés. Ces programmes, a-t-il souligné, procèdent d'un côté à l'évaluation des guérisseurs dans leur pratique sociale, et de l'autre côté à l'évaluation des plantes médicinales, perçues comme les principales composantes des remèdes valorisables et analysables par les outils biomédicaux.

Pour Lucien Manga, les plantes médicinales à efficacité et innocuité prouvées constituent une grande opportunité de développement de la production locale de médicaments. Elles constituent donc une voie certaine pour l'amélioration de l'accès aux soins de santé, notamment dans un contexte où les revenus des populations sont limités. Les médicaments à base de plantes, a-t-il fait savoir, sont utilisés dans les soins de santé depuis les premiers jours de l'espèce humaine. Avec le développement de la chimie de synthèse, cette utilisation a connu un recul dans les pays industriels, jusqu'à la fin du siècle dernier.

Ouvrant les travaux, Coussoud-Mavoungou a d'abord salué l'accord de partenariat signé entre les deux Instituts de recherche en science de la santé de la République du Congo et du Burkina Faso. Selon le ministre de la Recherche scientifique, il est admis que 95% des médicaments consommés en Afrique sont importés et que peu de nouvelles molécules innovantes ciblant des maladies qui affectent les pays tropicaux ont été mises sur le marché. Aujourd'hui, a déclaré Coussoud Mavoungou, force est de constater que la production de phytomédicaments issus notamment de la médecine traditionnelle doit constituer une piste sérieuse pour lutter contre les problèmes d'accessibilité et de disponibilité des médicaments en Afrique et en particulier pour les populations congolaises.

Le Congo, a précisé le ministre regorge d'une flore riche et diversifiée estimée à environ 6 500 espèces médicinales, dont à peine 10 à 15% ont fait l'objet d'études pharmacologiques, phytochimiques et toxicologiques pouvant conduire à la mise au point des phytomédicaments. Coussoud-Mavoungou énonce quelques pistes à explorer, tels que: la mise en place du cadre juridique et réglementaire et le renforcement du cadre institutionnel; le renforcement de la collaboration entre les praticiens et la médecine conventionnelle et ceux de la médecine traditionnelle; le renforcement des capacités de recherche; l'amélioration de l'offre scientifique à travers la réalisation des travaux de recherche sur la caractérisation, la domestication et la valorisation des plantes médicinales.

Après de fructueux débats, les échanges ont permis aux participants de renforcer leur engagement à s'arrimer véritablement à la recherche sur la plante médicinale.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Congo-PNUD

Lancement de la deuxième phase de distribution des matériels agricoles au Pool

Lancée le 26 avril 2019 dans la communauté urbaine de Kinkala, département du Pool, l'opération de distribution des matériels agricoles à usage collectif se poursuit normalement. Elle est destinée à 1400 ménages en situation de vulnérabilité extrême recensés dans 36 villages des huit districts: Goma tsé-tsé, Mbanza-Ndounga, Mindouli, Mayama, Kimba, Vindza, Kindamba et Kinkala affectés par les conflits armés. Le lancement de la deuxième phase de cette opération a eu lieu mardi 28 mai dernier dans l'enceinte des locaux du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par Maleye Diop, représentant résident au Congo, en présence de Mme Antoinette Dinga Dzondo, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

L'opération a été financée par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) au titre de l'appel humanitaire lancé en 2018 au profit des populations du Pool sorties des conflits armés de 2016. Ce matériel est composé de motopompes et de leur tuyaux, moulins à foufou, doubles paires d'arceaux de jardin pour le montage de serres de 2, 20 m, rouleaux de nappes, ombrières et bâches thermiques de serres, tuyaux d'aspiration d'eau, tuyaux d'arrosage, pulvérisateurs. Le lot vient compléter le tout premier de 1400 matériels à utilisation individuel déjà distribués et comprenant pelles, bâches, râteaux, haches, machettes, tenues, combinaisons, paires de bottes, arrosoirs, binettes, semoirs, lances et asperseurs.

Un échantillon de matériels

A Mme la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Mayele Diop a indiqué que le PNUD avait reçu mandat d'acquérir le matériel agricole devant aider les ménages en situation de vulnérabilité extrême à se prendre en charge et que celui-ci doit être utilisé à bon escient.

Les bénéficiaires a précisé Antoinette Dinga Dzondo, subiront d'abord une formation avant son utilisation, avec l'appui technique de la FAO, en collaboration avec l'association ASUDH. Chaque village recevra un kit et la distribution se fera par ménage et par groupement.

Pascal BIOZI KIMINOU

Environnement

Lutter contre le paludisme et la prolifération des moustiques

Le directeur général de l'Ong Healthy Environment Yvon Kaba et ses collaborateurs ont procédé samedi 1er juin 2019 à l'assainissement du mur de l'aéroport, en partant de Bopaka jusqu'à l'église Impact centre chrétien. Pour cette journée citoyenne instituée par le premier ministre Clément Mouamba, chef du Gouvernement, les chefs de zones, les responsables de l'Aerco et d'autres jeunes se sont mobilisés pour assainir leurs lieux de vie. Borel Herman Leyono, directeur de l'Environnement de la mairie centrale a rehaussé de sa présence cette journée citoyenne.

Les structures mobilisées à assainir le mur de l'aéroport

La circulaire du premier ministre indiquait que le travail devrait commencer à 7h pour terminer à 10h. Chose croyable, jeunes, vieux et enfants du quartier La frontière se sont mobilisés dès 6h pour rendre propre le long du mur de l'aéroport qui est le miroir de la ville capitale. Venus avec leurs outils de travail: Houes, râteaux, pelles, pioches, balaies, etc, le directeur général de l'Ong Healthy Environment, ses collaborateurs et les responsables des autres structures ont désherbé et ramassé des ordures. Ces ordures ont été acheminées vers un ravin qui vient de commencer derrière l'église Impact centre chrétien.

«L'aéroport est un lieu public et le miroir du pays. Nous avons constaté qu'à l'extérieur, il y avait des herbes et nous avons assaini. Nous avons mobilisé les habitants des quartiers et d'autres structures. Nous avons laissé les écoles pour assainir l'aéroport. La stratégie est d'installer les clubs d'hygiène et d'assainissement», a indiqué Olivier William Garou, coordonnateur de l'Ong Healthy Environment.

Martial Sauthat et Joachim Tchissambou-Mboundou, respectivement directeur de l'aéroport de Brazzaville et d'Ollombo et représentant de l'Agence pour la sécurité aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) auprès de la République du Congo, ont salué l'initiative du premier ministre et ont demandé aux collaborateurs d'entretenir et d'assainir leurs structures afin de lutter contre le paludisme et la prolifération des moustiques.

Borel Herman Leyono et Antoine Itsoukou, chef président de la zone 4, quartier 49, se sont réjouis de la mobilisation des habitants pour rendre propre le long du mur de l'aéroport.

A. N'K-K.

RD Congo

L'alliance Kabila-Tshisekedi, coalition ou cohabitation?

De nouvelles tensions alimentent ces jours-ci l'alliance Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila Kabange, l'ancien président, et Cap pour le changement (CACH) de Félix Tshisekedi Tshilombo, l'actuel président de la RD Congo. La coalition qui lie les deux hommes a connu un nouvel accès de fièvre en marge de leurs tractations pour constituer un gouvernemewnt. Depuis sa nomination au poste de premier ministre, le technocrate Sylvestre Ilunga Ilunkamba, peine à composer son équipe à cause de ces tractations sans consensus.

La coalition entre Kabila et Tshisekedi sur fond de tensions

En minorité à l'Assemblée, les députés du groupe parlementaire CAP pour le changement pro-Tshisekedi, qualifie la majorité pro-Kabila du Front commun pour le Congo d'*«outrage»* et de *«propos injurieux»* envers l'actuel président lors d'un débat vendredi à l'Assemblée, suscité par les députés du FCC. Ils critiquaient deux nominations sur ordonnance du président Tshisekedi, notamment celle de l'opposant Antoine Gabriel Kyungu wa Kumwanza âgé de 80 ans, au poste de président du Conseil d'administration de la Société des chemins de fer congolais (SNCC). Des interrogations naissent: la coalition est-elle devenue une cohabitation?

Lundi 10 juin, des dizaines de militants de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) de Félix Tshisekedi ont manifesté devant l'Assemblée nationale à Kinshasa, pour réclamer la fin de l'accord de coalition entre l'actuel et l'ancien chef de l'Etat. Une coalition de plus en plus contestée.

Après l'échec d'une réunion de négociation mardi dernier suite à ces nominations qui ont jeté un froid au sein de la coalition, Félix Tshisekedi et Joseph Kabila se sont retrouvés à Kingakati, la ferme de l'ex-président. Mais en dépit de cette volonté affichée au plus haut niveau, la tâche reste difficile. Les positions des uns et des autres sur la répartition des postes ministériels restent encore éloignées. Et le dialogue entre les deux camps reste poncif.

Dans ce climat de tension, la date de la reprise des négociations n'a pas pu être fixée, tandis que dans les rangs de CACH comme du FCC de plus en plus de voix s'élèvent pour demander la rupture de la coalition.

Azer ZATABULI

Gabon

Ali Bongo fait le ménage en profondeur

A l'occasion de la célébration des 10 ans de la disparition de l'ancien président Omar Bongo Ondimba, son père, Ali Bongo Ondimba s'est adressé aux Gabonais samedi 8 juin dernier en soirée. Lui dont la parole était devenue rare, si rare que ses compatriotes le soupçonnaient d'en avoir perdu l'usage, a ainsi brisé le silence. Dans son message à la nation, après avoir rendu hommage à son défunt père, le président gabonais a voulu réaffirmer que le chef de l'Etat c'était bien lui. Il a demandé à son Premier ministre Julien Nkoghe Bekalé de former un nouveau gouvernement.

Ali Bongo s'adressant aux Gabonais, le 8 juin 2019

L'actuel Premier ministre est désormais à la tête d'une équipe plus restreinte de 29 membres, comme le président Ali Bongo l'avait annoncé dans un discours enregistré. C'est la quatrième fois depuis janvier que l'équipe gouvernementale est remaniée. Cette fois, c'est un gouvernement complètement remanié. La principale surprise est l'arrivée du scientifique Lee White, un défenseur de l'environnement d'origine britannique, au ministère de la Forêt, de la mer et de l'environnement. Cette nomination fait suite à l'affaire du bois précieux, le Kevazingo, qui a déjà coûté leurs postes à Pierre Claver Maganga Moussavou, l'ex-vice-président et à Guy Bertrand Mapangou, désormais ancien ministre des Forêts, limogés le 21 mai 2019.

L'affaire de trafic de bois a fait une autre victime: Estelle Ondo, une ancienne ministre des Forêts dont le nom a été cité dans l'enquête. Quant à Jean-Marie Ogandaga, il perd le ministère de l'Economie pour ne conserver que celui du Commerce. A signaler aussi le retour d'un fidèle parmi les fidèles du chef de l'Etat: Ernest Mpouho Epigat, ancien ministre de la Défense qui prend l'Habitat. Ce gouvernement est également marqué par une forte présence de proches du directeur de cabinet du président, Brice Luccruche Alihanga. Seul ministre d'Etat, Edgar Anicet Mboumbou Miyakou devient ministre de l'Intérieur.

Alain Claude Bilie By Nze, une personnalité qui compte, récupère un poste régalien, aux Affaires étrangères. Il est remplacé au ministère des Sports et la culture par Franck Nguema, figure montante de la vie politique. Rose Christiane Ossouka Raponda, nommée ministre de la Défense en janvier, conserve son poste.

Bien que toujours convalescent après un accident vasculaire cérébral, Ali Bongo a livré un message à la nation, très offensif. Il a critiqué la gestion du pays comme le font souvent ses opposants. *«Il est capital pour notre nation d'en finir une fois pour toutes avec la corruption qui gangrène nos institutions. Il est capital d'en finir avec la mauvaise gestion, la mauvaise gouvernance»*, a-t-il martelé.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Procès du putsch manqué au Burkina Faso

Poursuite des plaidoiries pour les 84 accusés

Le tribunal militaire de Ouagadougou, a repris les plaidoiries dans le cadre du procès des accusés du coup d'Etat manqué de septembre 2015. Suspendues à la suite d'un mouvement d'humeur des avocats burkinabè, ces plaidoiries ont repris mardi 11 juin 2019, après seize mois de procès. Les 84 accusés doivent répondre des faits qui leur sont reprochés: attentat à la sureté de l'Etat, coups et blessures, meurtres, entre autres

Les présumés auteurs du coup d'Etat manqué...

... et leurs avocats

chefs.

Outre le général Gilbert Diendéré, présenté comme le principal cerveau du coup d'Etat, les avocats des parties civiles souhaitent que soient également reconnus coupables des faits d'attentat à la sûreté de l'Etat onze sous-officiers, ceux qui ont joué un rôle dans la préparation, l'arrestation et la séquestration des autorités de la transition. Maître Prosper Farama demande au tribunal d'être sévère à l'égard des accusés qui continuaient pourtant de nier les faits. Maître Olivier Yelkouni, l'un des avocats du général Gilbert Diendéré, attend surtout que le droit soit dit au vu des faits exposés devant le tribunal et non sur la base des repentances. Dans une salle d'audience où le public n'était pas au rendez-vous, maître Ouedraogo Souleymane a souligné que *«la décision du tribunal doit permettre à l'armée burkinabè de savoir qu'elle doit être républicaine»*.

Le 16 septembre 2015, des soldats de l'ex-régiment de sécurité présidentielle (RSP) interrompaient le Conseil des ministres et mettaient en place un Conseil national pour la démocratie, dirigé par le général Gilbert Diendéré, ex-chef d'état-major particulier de Blaise Compaoré, l'ancien président. Suite aux manifestations et l'opposition d'une partie de l'armée, le coup d'Etat échouera mais plusieurs personnes seront tuées ou blessées.

Cameroun

Nouveau massacre dans une attaque de Boko Haram

Le groupe jihadiste Boko-Haram n'en finit pas de terroriser au Cameroun. Elle vient de massacrer 26 personnes, dont 9 civils, après l'attaque de la localité de Darak au nord du pays, dans la nuit de dimanche à lundi. Un bilan provisoire, selon les autorités. L'incursion de Boko Haram dans cette localité, une île située à proximité du lac Tchad dans la région de l'Extrême-Nord, a été suivie d'intenses combats avec l'armée camerounaise.

L'armée camerounaise multiplie chaque jour des assauts face à Boko Haram

C'est l'un des incidents les plus meurtriers enregistrés ces derniers mois dans la région de l'Extrême-Nord, où les incursions du groupe Boko Haram sont fréquentes. Dans l'attaque, 40 combattants jihadistes ont été interpellés lors des combats et sept militaires sont toujours portés disparus depuis l'attaque.

Ils étaient de nombreux jihadistes de Boko Haram suffisamment armés, qui ont visé un poste de la Force multinationale mixte FMM, une coalition régionale qui lutte contre le groupe jihadiste et une brigade. *«Il s'en est suivi des combats qui ont duré plusieurs heures»*, a-expliqué un membre des soldats de la FMM qui ont pu repousser les assaillants après plusieurs heures d'affrontements. Avant d'être repoussés, les jihadistes ont réussi à hisser leur drapeau à Darak. Le groupe Boko Haram que l'on dit affaibli reste tout de même très actif dans le pourtour du lac Tchad.

Depuis 2015, les pays de la région luttent contre cette secte terroriste au sein de la FMM qui y reste engagée avec l'aide de comités de vigilance composés de citoyens locaux. L'insurrection de ce groupe jihadiste, qui a débuté en 2009 dans le nord-est du Nigeria, a jusqu'ici fait plus de 27 000 morts et 1,8 million de déplacés dans ce pays, et a gagné le Niger, le Tchad et le Cameroun voisins.

A.Z.

PARCELLES A VENDRE

A Moungali, proche de l'avenue Maya-Maya

A Massina, proche du marché Bissita

Tél: 06 627 93 78
05 586 25 83

INVITATION A SOUMISSIONNER
N°001/ECG/DG/2019
SERVICES DE CONSEILS POUR L'EVALUATION ET LA CESSION DE DEUX IMMEUBLES ACQUIS PAR ADJUDICATION

Ecobank Congo invite les sociétés de gestion immobilière à soumettre leurs propositions dans le cadre de l'objet susmentionné.

Les dossiers comprenant une Offre technique et financière, doivent être soumis conformément aux prescriptions de cet appel d'offre.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier de charges aux adresses ci-après:

Brazzaville:
ECOBANK-CONGO
3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC City Center

Pointe-Noire:
ECOBANK-CONGO
Secrétariat de l'Agence Atlantic
Hôtel Atlantic Palace

La date limite de dépôt des propositions est fixée au 20 Juin 2019 à 15h00.
Nous restons dans l'attente de votre proposition et vous remercions de l'intérêt que vous portez à cet appel d'offres.

Fait à Brazzaville, le 31/05/2019.

La Direction Générale

DIAMOND CEMENT CONGO S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société DIAMOND CEMENT CONGO S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 20 Juin 2019 à 10 heures, à l'hôtel Ledger Plazza Maya Maya, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Rapport de gestion du conseil d'administration;
2- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice;
3- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées;
4- Approbation de ces rapports, comptes, et conventions;
5- Affectation du résultat de l'exercice;
6- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes;
7- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter en utilisant le formulaire de pouvoir.
Les documents requis par la Loi sont tenus à la disposition des actionnaires au bureau de la société Diamond Cement Congo S.A. sis dans l'immeuble du 5 Février, 3e Etage, Porte 56, ou à l'Etude Maître MISSAMOU, sise Avenue de l'Amitié (Face DGAE) durant les quinze (15) jours précédant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration

COMPLEXE SCOLAIRE REGARD D'AFRIQUE «Ecole d'Elite»
Etablissement scolaire privé
Cycles organisés: PRESCOLAIRE - PRIMAIRE
Tél: 00 (242) 05 543 11 11 / 06 704 16 16
N° 205, Rue Vindza (avenue des 16èmes), Plateaux des 15 Ans Moungali
email: ecole_elite@regardafrique.org

LE COMPLEXE SCOLAIRE REGARD D'AFRIQUE «Ecole d'Elite» recrute pour l'année scolaire 2019/2020:

- **05 enseignants du primaire:** H / F
• **Expérimentés:** pouvant enseigner les différents niveaux du primaire
- **Diplôme exigé:** Certificat de Fin d'Etudes des Ecoles Normales (CFEEN)
- 02 éducatrices du préscolaire avec formation spécialisée en préscolaire
- 01 informaticien
- 01 secrétaire de direction
- 01 professeur d'anglais
- 01 professeur d'EPS
- 01 professeur de sciences
- 01 professeur de musique
- 01 professeur d'arts plastiques
- **Candidature:** Curriculum vitae, une lettre de motivation manuscrite adressée au directeur général et la photocopie de votre diplôme.

Groupe BGFIBank
Partenaire de mes réussites

Bénin - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - France - Gabon - Guinée Equatoriale - Madagascar - République Démocratique du Congo - São Tomé et Principe - Sénégal

www.groupebgfibank.com

BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville, BP : 14771
Tél. (00242) 81.18.93 ; 06.664.83.17 ; 05.522.06.60
NIU : P2005110002540126
E-mail : moussoundajeama@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

JIANGSU PROVINCIAL CONSTRUCTION GROUP CONGO SARL
En sigle « JPC CONGO »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE : DIX MILLION (10.000.000) F CFA
SIEGE SOCIAL: 269 rue du jardin d'essai quartier Ex Télévision
Arrondissement n° 1 Makélékélé
RCMM n° CG-BZV-01-2019-B13-00096
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 26 avril 2019 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Bacongo en date du 02 mai 2019, sous Folio 077/6 n°602, il a été constitué une société dénommée JIANGSU PROVINCIAL CONSTRUCTION GROUP CONGO SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital : 10.000.000 F CFA
Siège : à Brazzaville au numéro 269 de la rue du jardin d'essai quartier Ex Télévision Arrondissement n°1 Makélékélé.
Objet : Bâtiment travaux publics ; Travaux de construction d'industriel et de Génie Civil ; Travaux hydrauliques et électriques ; Travaux routiers, pontages et ferroviaires ; Travaux pétrochimies ; Travaux métallurgies ; Travaux de tunnels, d'électroniques et d'intelligents ; Travaux de fondation, de sondage et des pieux ;Travaux de l'aménagement du territoire, des équipements, des réhabilitations et des décorations; laboratoire et essai des éléments et des qualités de travaux ; import et export des matériaux et matériels de construction, du bois, des équipements, des engins, et des pièces de change; vente du béton, des éléments préfabriqués, des matériaux et matériels de construction, du bois, des équipements et des engins, et des pièces de change; Développement des propriétés immobilières ; commerce général ;
Durée : 99 années.
RCCM : La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2019-B13-00096 du 10 mai 2019.
Gérance : Monsieur LIU JIAN est le Gérant de la Société.
Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

Office Notarial Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville
B.P.: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

LIKOUALA TECHNOLOGIE
Société à Responsabilité Limitée/Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: Avenue Felix EBOUE - Immeuble SDV Congo-Rez-de-chaussée
Centre-ville
Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG/BZV/10 B 2035 – République du Congo

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société dénommée LIKOUALA TECHNOLOGIE, Société à Responsabilité Limitée au capital de: 1.000.000 de francs CFA dont le siège social est situé à Brazzaville, Avenue Felix EBOUE, Immeuble SDV Congo-Rez-de-chaussée, Centre-ville, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/10 B 2035 du 1er avril 2010, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire, en date du 27 mai 2019, il a été décidé :
- Dissolution anticipée de la Société, à compter du 27 mai 2019: Madame CASILE Annette Yvette Marie, décide, en sa qualité d'Associée gérante, de procéder à la dissolution de la société, en raison des objectifs envisagés n'ayant pas été atteints après plusieurs années d'activités. Madame CASILE Annette Yvette Marie est nommée gérante et liquidatrice de la société.
Les pièces justificatives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 27 mai 2019, et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/10 B 2035.

Pour insertion,
Maitre Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 112_PTAB2019 DU 31 MAI 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SERVANT DE LOGEMENT A BOMASSA, DISTRICT DE KABO, DEPARTEMENT DE LA SANGHA

1.Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Plan de Travail Annuel Budgétisé de l'exercice 2019, la Fondation Nouabalé-Ndoki (FNN) lance un Appel d'Offres Ouvert National (AOON) pour la réalisation des travaux de construction sus-indiquées dont le Maitre d'ouvrage est la FNN.

2.Consistance des travaux

Les travaux à réaliser comprennent la construction d'un bâtiment de 100m² comportant 8 chambres à Bomassa, District de Kabo.

3.Participation et origine

La participation au présent AOON est ouverte à toutes les entités juridiques et sociétés de Droit Congolais justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux.

4.Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

5. Financement

L'activité est financée par la coopération allemande à travers la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS) pour un montant de vingt-deux millions sept-cent mille (22 700 000) francs CFA.

6.Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier du présent AOON peut être consulté et retiré pendant les heures ouvrables au bureau WCS à Ouesso (avenue principale, proximité Conseil Economique) ou au Parc National de Nouabalé-Ndoki, Bomassa, District de Kabo, Département de la Sangha. ou par simple demande par email à l'adresse suivante : kbeltron@wcs.org

7.Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français en un (01) exemplaire, devra parvenir à la Fondation Nouabalé-Ndoki au bureau WCS à Ouesso (avenue principale, proximité Conseil Economique) ou au Parc National de Nouabalé-Ndoki, Bomassa, District de Kabo, Département de la Sangha ou par email à kbeltron@wcs.org au plus tard le 04/07/2019 à 13heures précises. Elle sera présentée sous pli fermé et devra porter la mention : «APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL ACT112_PTAB2019».

8.Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres. Toute offre incomplète ou non-conforme aux prescriptions du dossier d'AOON sera déclarée irrecevable.

9.Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 08/07/2019 en séance privée par la Commission d'Evaluation des Marchés de la Fondation Nouabalé-Ndoki.

10.Critères d'évaluation

10.1. Principaux critères éliminatoires

- Dossier administratif non-conforme ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Un critère essentiel non satisfaisant.

10.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :
- Conformité et qualité des produits proposés (80 points)
- Compréhension des termes de référence / Méthodologie proposée (10 points)
- Qualifications et compétence du personnel (10 points)

Toute offre technique dont la note est inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) sera éliminée.

11.Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre administrativement et techniquement conforme la moins disante.

12.Durée de validité des offres

Les offres doivent rester valides durant une période de 30 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Parc National de Nouabalé-Ndoki, Bomassa, District de Kabo, Département de la Sangha ou par mail à l'adresse : kbeltron@wcs.org .

Deuxième édition du Conseil diocésain de l'Ecole catholique de Kinkala

Consolider les acquis d'une école solidaire dans le Pool

L'église cathédrale Sainte Monique de Kinkala a servi de cadre, du 1er au 2 juin 2019, à la tenue de la deuxième édition du Conseil diocésain de l'Ecole catholique et la célébration de la Journée internationale de l'enseignement catholique de façon différée, à l'occasion de la solennité de la fête de l'Ascension, sur le thème: *«L'Ecole catholique du diocèse de Kinkala face aux défis de l'éducation à l'humanisme solidaire, paradigme de la civilisation de l'amour»*. Ces assises ont connu la participation de plus d'une cinquantaine de délégués venus des six établissements scolaires et préscolaires que compte le diocèse de Kinkala: Inspecteurs, directeurs d'établissements scolaires, coordonnateurs, enseignants, promoteurs et partenaires de l'Ecole catholique.

Mgr Louis Portella Mbuyu posant avec les participants

Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala et président de la Commission diocésaine de l'Ecole catholique. Les abbés Guy Roland Mouyamba et Jean-Baptiste Kintombo, respectivement, aumônier et directeur diocésain de l'Ecole catholique de Kinkala y étaient présents. C'est l'abbé Jean-Baptiste Kintombo qui a ouvert les allocutions, au cours desquelles, il a regretté que certains parents d'élèves soient démissionnaires et ne jouent pas pleinement leur rôle. *«L'Eglise est plénipotentiaire, puisque l'éducation est nationale et qu'elle est là, pour accompagner l'Etat. Soyons tous Un et travaillons en synergie avec les partenaires, notamment les parents d'élèves et les organismes internationaux pour une formation intégrale des enseignants et de tout l'homme pour un meilleur rendement scolaire».*

Pour sa part, l'évêque de Kinkala a cité le Pape Benoît XVI qui disait: *«les Ecoles catholiques sont les précieux instruments qui permettent à l'enfant d'apprendre dès le bas-âge l'éducation scolaire. Elles doivent être des espaces privilégiés où l'enfant apprend à s'ouvrir aux autres, à pardonner au sens de la charité et de l'amitié. Eduquer un enfant aux valeurs de l'humanisme, c'est relever les défis qui sont encore énormes, ainsi que les obstacles qui sont nombreux».*

Les participants ont eu droit à un exposé de cadrage portant sur *«les enjeux du Conseil diocésain de l'Ecole catholique de Kinkala»*, présenté par Antoine Bouba-Bouba, chef de service de la promotion de l'identité catholique et de la formation à la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC). Puis, les directeurs des établissements scolaires Notre-Dame de la providence de Voka, Sainte Thérèse de Missafou, Sainte Jeanne-d'Arc de Madzia, Notre-Dame de la miséricorde, Centre préscolaire Notre-Dame de la miséricorde et le collège catholique Saint-Augustin de Kinkala, se sont exprimés à tour de rôle pour présenter leurs rapports pour un échange d'expérience. Un seul établissement scolaire était absent, le collège catholique Chaminade, institut de Voka. Un exposé a porté sur *«l'Agir en réseau, facteur déterminant pour la promotion de l'éducation à l'humanisme solidaire dans les Ecoles catholiques du diocèse de Kinkala»*, par l'abbé Jean-Baptiste Kintombo. Puis, il y a eu *«les six défis de la génération 2050 dans la perspective du projet école verte»*, développés par Bernard Kouba, chef de service de l'environnement scolaire et des projets à la CEEDUC.

Dans son exposé, Antoine Bouba-Bouba a fait un regard rétrospectif de la situation de l'Ecole catholique depuis son origine jusqu'aujourd'hui. *«L'Ecole catholique du diocèse de Kinkala est un des maillons d'une chaîne qui, au Congo, se déploie depuis 1890, année à laquelle Mgr Prosper Philippe Augouard faisait sortir de terre les murs des premières Ecoles catholiques, avec une interruption de près de trois décennies, ayant consacré la nationalisation des écoles confessionnelles. A cette époque, l'Eglise catholique possédait déjà 305 établissements scolaires sur les 425 que comptait tout le pays, 119 autres revenaient à l'enseignement public et aux autres confessions religieuses. Les statistiques révèlent que plus de 67,39% des cadres de ce pays sont des produits finis de Marcellin Champagnat de Makoua, Joseph Guillaume Chaminade de Brazzaville, Mgr Hyppolite Marie Carrie de Pointe-Noire, par exemple. Aujourd'hui, nous sommes à 233 établissements scolaires des deux types, répartis sur les neufs diocèses, pour 55.349 apprenants tous cycles confondus (maternel, primaire, secondaire premier et deuxième degré de l'enseignement général et technique), et 3.996 enseignants, dont une écrasante majorité du personnel pris en charge, du point de vue des émoluments par l'école elle-même. A vrai dire, l'Ecole catholique au Congo souffre encore des séquelles de près de trois décennies de nationalisation, plus de vingt ans après le début du processus de rétrocession. Elle n'a toujours pas atteint sa vitesse de croisière et, par moment, on a l'impression de faire du sur place. Tout de même, l'Ecole catholique fonde beaucoup d'espoir sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre signé le 3 février 2017 entre l'Etat du Vatican et l'Etat congolais et qui devrait aider à aplanir certaines difficultés du moment. Récemment, l'Ecole catholique au Congo a mis en œuvre un projet innovant intitulé: Ecole verte avec planting d'arbres, gazon, jardins d'ornements, potagers que la délégation de la CEEDUC présentera aux assises de l'Assemblée générale de l'Office international de l'enseignement catholique (OIEC) devant regrouper 1000 délégués, du 5 au 8 juin 2019 à New York, aux Etats unis d'Amérique. La délégation du Congo est conduite par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la CEEDUC et se compose de: sœur Agnès Clarisse Nkourissa, secrétaire générale et Raoul Sika, responsable des ressources humaines et des affaires administratives à la CEEDUC»*, a dit Antoine Bouba-Bouba.

Parlant du projet école verte, Bernard Kouba a indiqué que les signaux faibles de 2018 dessinent les tendances fortes de 2050. *«Cette problématique nous place devant une réflexion: Qui dit augmentation de la population dit impact sur l'environnement pendant que les ressources sont limitées. Il faut développer des techniques de production plus performantes pour produire plus d'alimentation pour les 2,5 milliards que l'Afrique comptera en 2050. Il faut tendre vers le terme zéro déchet en améliorant les techniques de production, de commercialisation et de conservation des produits. L'initiation à la production par l'installation des jardins et vergers scolaires, ainsi que du petit élevage de basse-cour (poules, canards, pigeons et autres). Mettre à profit l'hygiène et l'assainissement de notre environnement scolaire, afin de lutter contre les maladies des mains sales»*.

Aux termes des travaux, le conseil a félicité l'élève Drancy Koudissa du collège d'enseignement général Saint-Augustin de Kinkala pour avoir obtenu 17 de moyenne au BEPC, session de juin 2018 et déclaré meilleur élève du département du Pool, aujourd'hui admis en classe de seconde au lycée inter départemental d'excellence de Madingou, dans la Bouenza. Une motion de soutien a été aussi adressée à tous les élèves (filles et garçons) de la classe de 3e du collège d'enseignement général Saint-Augustin qui sont internés sur place.

Des recommandations ont été formulées:

Créer les conditions nécessaires en dotant les établissements scolaires catholique en matériel didactique et en infrastructures viables permettant aux enseignants de prester en toute aise; renforcer les mesures disciplinaires au sein de l'école catholique; affecter le personnel enseignant afin que le déficit actuel des enseignants actifs soit résorbé; insérer dans les programmes d'enseignement scolaire l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication; établir une synergie entre la commission diocésaine de l'éducation catholique (CDEC) et les autres commissions diocésaines en charge de la pastorale de l'enfance et de la jeunesse, afin d'élaborer un projet éducatif commun; sensibiliser davantage les familles sur l'école catholique pour une bonne éducation de base; les établissements scolaires catholiques doivent bénéficier d'un soutien réel du Gouvernement et des fidèles laïcs pour relever les défis qui s'imposent dans la pastorale de l'éducation. Comme disait Nelson Mandela: *«l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde»*.

Dimanche 2 juin, une messe a été célébrée à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique par Mgr Louis Portella Mbuyu à laquelle ont pris part tous les participants.

Pascal BIOZI KIMINOU

Diocèse de Pointe-Noire

Publication de bans

Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, annonce qu'il procédera aux ordinations diaconales et sacerdotales, le dimanche 16 juin 2019, à Loango.

Pour le presbytérat, les diacres ci-après: les abbés Légros Césac Tchitembo, de la paroisse Sainte Rita; Fichiol Perel Kinanga Bitemo, de la paroisse Saint André Kaggwa; Hermin Christ Diella, de la paroisse cathédrale Saint Pierre Apôtre; Fadou Bouka Nguimbi Cariga, de la paroisse Saint Joseph; Rolia Pascal Elonda Ignongui, de la paroisse Christ Roi; Armel Nsouamy Nsouamy, de la paroisse Sainte Bernadette; Nicq Théodon Mitoumou Bimpolo, de la paroisse Saint Esprit; Arsène Georges Niambi Tchi Semuka, de la paroisse Christ Roi.

Pour le diaconat, les grands séminaristes en stage pré diaconal dont les noms suivent: Abbés Alain Claver Ngoma Balou, de la paroisse Saint François; Romaxis Bruneck Massoumou, de la paroisse Saint Joseph; Clancy Bonazebi Boungou, de la paroisse Sainte Face de Jésus; Bechel Golden Taty, de la paroisse Christ Roi; Kevin Mahoungou Batantou, de la paroisse Christ Roi; Dercy Baruch Salvatore Mambou, de la paroisse Saint André Kaggwa; Ruben John Crédo Moussendo, de la paroisse Saint Esprit.

Tenant compte du canon 1043, l'évêque demande à tout fidèle du Christ du diocèse de lui révéler ce qu'il connaît des candidats proposés. Il poursuit en affirmant que c'est une responsabilité pour tout chrétien de dire en toute connaissance de cause s'il y a des inconvénients ou empêchements aux ordinations de ces candidats. A cet effet, l'évêque demande de s'adresser aux Curés, au BEDAL ou à lui-même.

Conférence épiscopale du Congo

Décret de nomination

Suivant décret 021/CEC/PR/2019 de Mgr Daniel Mizonzo, Evêque diocésain de Nkayi, Président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), en date du 31 mai 2019:

Est nommé Coordonnateur de la Commission épiscopale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CEPEJ), le Père Jonas Clotaire Bangui, Prêtre de la Congrégation du Saint-Esprit, actuellement Curé de la Paroisse Notre Dame des Victoires.

Est nommé Vice-Coordonnateur de la CEPEJ, chargé de la pastorale de l'enfance, l'Abbé Urgel Eric Babika, Prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville, actuellement Président de la Commission diocésaine pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse et Vicaire de la Paroisse Sainte Anne du Congo.

In Memoriam

Il y a deux ans et trois mois était rappelé à Dieu, le Père Didace Malanda

Premier prêtre congolais de la Congrégation des Spiritains, père Didace Malanda rendait l'âme le 6 mars 2017 à Chevilly-Larue. Son temps était arrivé après un parcours de vie bien rempli. Ses amis rendaient grâce, ce jour-là, pour l'intégrité morale que représentait l'homme.

Premier prêtre congolais à avoir dirigé le Séminaire Saint Paul de Mbamou, hommage ne peut que lui revenir pour les générations et l'intelligentsia qu'il a participé à former. Que la situation déplorable du Congo qu'il a su décrier au crépuscule de sa vie soit son intervention auprès du Père.

Les anciens séminaristes et ses amis rendent Hommage à son oeuvre de bâtisseur de paix.

Souvenons-nous de père Didace Malanda!
Repose en paix père!
C'est notre devoir de mémoire.

Rocil MATINGOU

REMERCIEMENTS

Les familles MANKOU, KINZENZE, BANDZA et TCHAKALA, remercient toutes les personnes qui les ont soutenues, lors du décès inopiné mercredi 15 mai 2019, à Lens, de leur mère, épouse, fille, tante et nièce, la maman Agnès MANKOU BAYI née GOUNGA Agnès, résidant en France.

Un remerciement spécial à la Première dame du Congo, au Ministre Anatole Collinet MAKOSSO, ministre de l'Enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation, et à son Excellence Monsieur Rodolphe ADADA, ambassadeur du Congo en France, pour leur soutien multiforme lors de ce décès.

Très touchées par cette sollicitude, elles remercient également Mgr Daniel MIZONZO, président de la Conférence épiscopale du Congo, l'abbé Alain LOEMBA, Vicaire Général du diocèse de Pointe-Noire, et l'ensemble du clergé, sans oublier la communauté Raymond Mboko pour les messes prévues en sa mémoire. Elle repose désormais au cimetière municipal de Villiers le Bel, dans le val d'Oise (France).

Que tous trouvent, ici, l'expression de notre profonde gratitude!

NECROLOGIE

Sœur Agnès Clarisse Nkourissa, Secrétaire générale de la Commission Episcopale de l'Education Catholique (C.E.EDU.C.) a la profonde douleur d'informer les Directeurs diocésains de l'Ecole catholique, les Coordonnateurs sectoriels, locaux, les chefs d'établissements scolaires catholiques, ainsi que les amis et connaissances du décès inopiné, le jeudi 6 Juin 2019, à 6 heures 15 minutes, à Brazzaville de Maître Dany Mireille Valérie NTSIKASSISSA, Greffier principal à la Cour suprême, épouse de M. Jean Claude MATOKO, Chef du service de l'Enseignement spécialisé et point focal UCAC - UCAM à la C.E.EDU.C.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis rue Kibouendé n° 23, sur la grande avenue du marché PK - M'filou, à 400 mètres du poste de police du quartier Massina. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement. Merci de soutenir M. MATOKO dans cette dure épreuve et de prier pour le repos de l'âme de Me NTSIKASSISSA.

Migration des jeunes

L'épiscopat d'Afrique centrale prend à bras-le-corps le phénomène

La problématique de la migration des jeunes n'est plus seulement l'affaire des Etats. Elle préoccupe davantage l'Eglise qui reconnaît la jeunesse à la fois comme le présent et l'avenir. A l'instar du Pape François qui dans son magistère s'emploie sans relâche dans l'appropriation du phénomène, qui chaque jour prend des proportions inquiétantes et engage toutes les forces vives, l'épiscopat d'Afrique centrale a choisi de mener une réflexion minutieuse et approfondie à l'occasion de la 12e Assemblée plénière de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) l'an prochain en juillet, en Guinée équatoriale. La rencontre aura pour thème: *«Les jeunes et les mouvements migratoires en Afrique centrale, signe d'un malaise social».*

L'archevêque de N'Djaména posant avec les participants et les membres presbyterium

Le choix de ce thème a été fait en février dernier à Brazzaville par les évêques membres du Conseil permanent de l'ACERAC, réunis à son siège du 7 au 11 de ce mois.
Dans le souci d'aborder cette problématique qui préoccupe la gouvernance des Etats et de préparer progressivement leur rencontre, les membres du Conseil permanent ont donné mission au secrétaire général de leur association, l'abbé Antonio Mabiala, de mener en amont le travail. C'est ainsi qu'une rencontre a réuni les secrétaires généraux des six Conférences épiscopales de la région à N'Djaména, au Tchad, du 7 au 12 mai 2019. Elle était présidée par le secrétaire général de l'ACERAC et a réuni autour de lui Mgr Benoît Kala, les abbés Brice-Armand Ibombo, Michel-Ange Bengone Othoungha, Yves Allangomi Guiralbaye et le père Joseph Tanga Koti, secrétaires généraux des Conférences épiscopales du Cameroun (CENC), du Congo (CEC), du Gabon (CEG), du Tchad (CET) et de Centrafrique (CECA), ainsi qu'Aristide Ghislain Ngouma, journaliste, chargé de la communication de l'ACERAC. Mgr Miguel Angel Nguema Bee et l'abbé Cristino-Ela Engonga Mboo, respectivement évêque d'Ebibeyin, vice-président et secrétaire général de la Conférence épiscopale de Guinée équatoriale (CEGE) s'étaient excusés tous deux.
Cette rencontre préliminaire au siège de la CET avait pour objectif de formuler autour de l'argumentaire du thème un certain nombre de propositions devant permettre aux évêques lors de l'Assemblée plénière de l'ACERAC, d'aborder avec leurs experts ce thème dans toutes ses dimensions. Il s'est agi de prendre tout d'abord conscience du phénomène et de le conceptualiser dans l'espace communautaire que composent les six pays de l'ACERAC. Chaque secrétaire général a présenté un aperçu du phénomène à partir des réalités propres à son pays, et les répercussions qu'il a déjà engendrées au niveau de la sous-région Afrique centrale.
Particulièrement, les participants ont mis en commun leurs expériences et tenu compte des réalités intrinsèques que vivent au quotidien certains pays comme le Tchad et la Centrafrique. Le Tchad, pays ayant pour voisins, la Lybie, les deux Soudan, la RCA, le Niger, le Cameroun et le Nigeria, connaît une menace sociale qui demeure récurrente et dont l'aspect le plus médiatisé est celui de la secte Boko-Haram qui a eu à perpétrer des attentats au cœur de la capitale en 2015. S'ajoutent à cela, les conflits et le repli identitaire exacerbés, où tout le monde soupçonne tout le monde. Le soupçon ayant pris racine, le pays vit chaque jour dans une peur qui ne facilite pas la cohabitation et favorise le départ de plusieurs de ses fils ailleurs, notamment les jeunes. Pourtant, les Tchadiens sont par essence attachés à leur terre.
Au Tchad, le phénomène migratoire remonte aux années d'indépendance avec pour point de départ la Place de la Nation située au cœur de la capitale N'Djaména. La sécheresse depuis 1979, le phénomène de l'accaparement des terres principalement par les dignitaires du pays, le système éducatif obsolète, la politique d'un pays sans lendemain par rapport aux jeunes sont parmi les causes immédiates de l'exode de ces derniers.
Le cas de la Centrafrique s'est lui aussi révélé préoccupant à cause de la crise armée qui ravage le pays depuis fin 2012. Dans l'évocation du phénomène au niveau de ce pays, les participants ont revisité la description de l'étranger telle que présentée par la tradition biblique. La crise déclenchée par la coalition SELEKA est à l'origine des départs massifs de jeunes de leur pays. D'une manière générale, les participants ont épinglé entre autres causes des migrations: la pauvreté, le manque d'emploi, le chômage, les conditions de vie difficiles, l'instabilité politique, les guerres, le système éducatif devenu déficient ces dernières années dans la plupart des pays de l'ACERAC. Ils ont formulé des approches de solutions à soumettre au comité scientifique: interpeller les auteurs de ce phénomène tant au niveau local qu'international, exhorter les familles, les pouvoirs publics, les jeunes eux-mêmes à une conscience nationale.
Pendant leur rencontre, les participants ont été reçus par Mgr Edmond Djitangar, archevêque de N'Djaména.

Aristide Ghislain NGOUMA

Grands séminaires de Kinsoundi (Brazzaville)

Clôture de l'année académique au cours de la solennité de la Pentecôte

La chapelle du Grand séminaire de théologie a servi de cadre à la messe commémorative de la solennité de la Pentecôte, dimanche 9 juin 2019. Cette messe a coïncidé avec la clôture de l'année académique 2018-2019 aux Grands séminaires de philosophie Mgr Georges Firmin Singha et de théologie Cardinal Emile Biayenda. Présidée par le père Brel Gustinau Malela Daouda, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée dans l'archidiocèse de Brazzaville, supérieur de la région Cardinal Emile Biayenda de la Congrégation du Saint Sacrement, la messe a été concélébrée par les abbés Guy Noël Okamba, recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, Gilbert Mavoungou, Christel Barthel Ganao et Gustave Makaya, respectivement, vice-recteur, directeur des études et directeur spirituel du théologat, Narcisse Nguimbi, professeur dans cette maison de formation des futurs prêtres. Le tout sous l'animation liturgique de la chorale des séminaristes.

Le célébrant posant avec les concélébrants

Dans son homélie, le père Brel Malela a recentré l'événement de la Pentecôte dans l'histoire de l'Eglise, 50 jours après la fête de Pâques: *«Depuis 50 jours, nous suivons les pas du Ressuscité et nous avons cru en lui parce que le Seigneur s'est montré le plus fort, le plus vaillant des guerriers. Le mystère pascal nous a façonnés en faisant de nous, malgré nos doutes et égarements, des filles et fils de la lumière qui a jailli de l'ombre des enfers pour éclater au grand jour la lumière de la résurrection. Pâques a gravé au cœur de notre foi, un itinéraire d'engagement ferme pour Dieu afin de relancer nos élans de baptisés, raffermir nos acquis baptismaux et nous ouvrir à la vérité de l'Evangile, Parole de Dieu qui donne la vie, la vie en abondance.»*
Le père Brel Malela a fait savoir: *«Cinquante jours nous séparent aujourd'hui de ce merveilleux événement où la terre a tremblé et n'a pu garder plus longtemps le Maître de la vie (…) Pâques marque aussi un tournant décisif dans le cheminement d'un chrétien.»* Abordant les vertus du bien, il a renchéri: *«Faire le bien, c'est se conformer à ce que Dieu enseigne, à ce que l'Esprit renouvelle pour tendre vers la perfection ineffable. Faire le bien, c'est donner dans notre vie, préparer de façon plus permanente, une place à l'Esprit pour nous sanctifier sans cesse, nous inspirer des paroles sacrées, nous ouvrir à une relation filiale en appelant Dieu «Abba: Père». «La Pentecôte a redonné aux disciples, à travers l'infusion du Saint Esprit, des forces neuves, un courage étonnant, exceptionnel en vue de témoignage du Christ ressuscité.»*
Au sujet du centenaire des premiers martyrs de l'Ouganda, le père Brel a affirmé: *«L'Afrique prépare un grand événement avec le centenaire des premiers martyrs de l'Ouganda. C'est à Kampala que le Pape Paul VI avait demandé aux Africains d'être les missionnaires privilégiés et accrédités de leur propre continent aujourd'hui.»*
Le mot de remerciements du recteur du philosophat a marqué la fin de cette célébration eucharistique à laquelle ont participé séminaristes, formateurs, amis du quartier et bienfaiteurs, à qui le recteur a témoigné la gratitude de leur maison de formation, pour tous les services reçus tout au long de cette académique ayant connu des hauts et des bas.
Après son ultime intervention, au nom des évêques du Congo, le père Brel Gustinau Malela Daouda a déclaré close l'année académique 2018-2019, aux Grands séminaires de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Solennité de la Sainte Trinité-C-

«Mystère difficile à comprendre avec nos seules ressources de la raison humaine»

***Textes**: Prov 8,22-31; Rom 5,1-5; Jn 16,12-15*

La fête de la Sainte Trinité nous invite à vivre la présence du Dieu Trinité en nous: le Père, le Fils et le Saint-Esprit.
Le mystère de la Sainte Trinité, doctrine des Conseils œcuméniques de Nicée et de Constantinople, est l'une des doctrines fondamentales du christianisme et le plus grand mystère de notre foi, à savoir qu'il existe trois personnes, partageant la même nature divine en un seul Dieu. *«Il y a un seul Dieu qui a trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Chaque personne est Dieu, mais il n'y a qu'un seul Dieu»* (CCC nn°234, 253-256). Nous avons le Père qui est le Créateur, le Fils qui est le Rédempteur et le Saint-Esprit qui est le Sanctifiant et le Conseiller - Un seul Dieu. La doctrine de trois personnes dans un même Dieu, co-égale et coéternelle mais distincte dans la personne, n'est pas explicitement énoncée dans la Bible ainsi que le mot *«Trinité»*, qui ne s'y trouve pas. Mais la Trinité est présente dans toutes les prières de l'Eglise. La messe et les sacrements, commencent par une référence à la Sainte Trinité: *«Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.»* Nous sommes baptisés, absous de nos péchés et oints au nom de la Sainte Trinité. Dans le monde entier, les cloches des églises sonnent trois fois par jour, invitant les chrétiens à prier Dieu le Père (Créateur); Dieu le Fils (Sauveur) et Dieu le Saint-Esprit (Sanctifiant), donnant gloire au Dieu Trinité pour l'incarnation du Fils et notre rédemption.
Nous nous bénissons en invoquant la Trinité: Père, Fils et Saint-Esprit, et nous concluons nos prières en glorifiant la Sainte Trinité: *«Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit.»*
Les lectures de ce dimanche transmettent le mystère fondamental selon lequel le Dieu Trinité tend la main aux gens avec amour, en cherchant la communion la plus profonde avec eux.
Karl Rahner, Sj., souligne que le mystère que nous célébrons ce dimanche défie non seulement les explications mais aussi la compréhension humaine.
La Sainte Trinité est le concept et la doctrine les plus complexes de tous les enseignements chrétiens. Personne ne le comprend parfaitement. C'est un grand mystère. Ce n'est pas un mystère à résoudre, mais plutôt une croyance qui dépasse notre capacité de compréhension. C'est un grand mystère parce qu'il incarne la nature trine de Dieu.
Tout au long du temps de carême et de Pâques, nous avons beaucoup entendu parler de l'envoi par le Père de son Fils, Jésus, sur la terre pour enseigner à l'humanité comment vivre, puis pour être l'offrande sacrificielle pour expier les péchés de l'humanité. A la Pentecôte, nous avons entendu parler du Saint-Esprit et de son rôle dans la direction de l'Eglise, peuple de Dieu, vers le salut. Ces trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, sont collectivement appelées la Trinité, mais elles sont toutes dans le Seul Vrai Dieu. C'est pourquoi, c'est un mystère. Voudriez-vous vraiment tout comprendre de Dieu? La première lecture des Proverbes nous dit que Dieu a créé toutes choses. Mais la Sagesse, qui est généralement considérée comme le Saint-Esprit, existe avec le Père. Dans le psaume, le psalmiste loue le Père pour sa création qui a donné naissance au Fils de l'homme, Jésus-Christ.
Enfin, dans la deuxième lecture et dans l'Evangile, les trois personnes divines sont à nouveau représentées. Alors, où sommes-nous dans cette image? Nous sommes la raison pour laquelle la création par le Père, la vie, la mort et la résurrection du Fils, la direction du Saint-Esprit ont vu le jour. Tout cela a été créé à partir de l'amour divin afin qu'il puisse se partager avec l'humanité, la seule partie de la création qui puisse lui répondre par notre *«amour de Dieu et l'amour du prochain»*. Ce grand jour de fête devrait être passé dans la réflexion pour mieux comprendre la Sainte Trinité. Espérons que cette compréhension, nous aidera à mieux comprendre et à mieux accepter ce mystère de la Trinité!

Fr. Carlos CORREIA, Sss

Paroisse Saint Esprit de Moungali (Archidiocèse de Brazzaville)

La Pentecôte a coïncidé avec la fête patronale paroissiale

La paroisse Saint Esprit de Moungali a célébré en cette solennité de la Pentecôte, sa fête patronale, marquant le 68e anniversaire de sa fondation. La messe de 6h a été présidée par l'abbé Jean Paul Diakondoua Sina, administrateur paroissial, tandis que celle de 11h a été présidée par l'abbé Oscar Ngoumbili, prêtre du diocèse de Pointe-Noire, condisciple de l'administrateur paroissial qui a concélébré cette messe, alors que l'homélie a été prononcée par l'abbé Natet Darlès Hubelin Massamba, l'un des diacres à qui Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, conférera l'ordination presbytérale, le samedi 6 juillet 2019, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. La chorale Langues de feu présidée par Jean Marie Samuel Ouenabio, secondé par Léonard Massamba, ayant animé cette messe, a aussi commémoré en cette solennité de la Pentecôte, sa fête patronale.

G. W. B.

Ne sacrifions pas l'avenir de nos enfants!

Intéressé par les questions qui touchent à la Culture, nous avons été particulièrement frappé par la situation dramatique des enfants scolarisés en province, abandonnés à eux-mêmes. Nous ne prétendons point faire de la politique, encore moins de la polémique, mais alerter l'opinion publique, en tant que citoyen congolais, soucieux de l'avenir de notre nation, sur le problème de l'éducation à l'intérieur du pays, où nous sommes appelés à servir la République.

La Culture et de prime abord l'éducation est le fondement de tout développement. C'est notre foi ferme et notre conviction profonde. Tous les grands pays, développés ou émergents, sont avant tout des pays de grande culture, qui investissent considérablement dans l'éducation, mais l'éducation de qualité, donnant ainsi la primauté à l'humain. Et nous savons aujourd'hui que les problèmes des pays en développement, singulièrement en Afrique, tiennent surtout à un faible engagement des pouvoirs publics dans la santé et l'éducation.

C'est dire que la vraie richesse et la force d'une nation reposent non pas sur ses ressources naturelles ou matérielles, mais bien plutôt sur ses ressources humaines, qui constituent le moteur de l'expansion de l'économie. Une tête bien faite et un corps sain, c'est une multitude de possibilités. Nous croyons que l'essor démographique du continent, avec la population la plus jeune du monde, est une circonstance favorable et non point une fatalité.

Indispensable, l'éducation permet à l'enfant de réaliser toutes ses potentialités : développer ses capacités physiques, morales et intellectuelles, par les instruments de la culture et devenir ainsi un être complet, accompli et utile à la société ; un citoyen respectueux de ses règles de conduite et préparé à assumer les responsabilités de la vie, à s'élever. Mot porteur de sens, éducation signifie étymologiquement guider, conduire hors de, c'est-à-dire développer, amener un individu à son plein épanouissement.

Le Congo est un pays principalement jeune. La province a une jeunesse belle et résiliente, qui ne demande qu'à recevoir une bonne instruction et un peu de pain, pour se réaliser pleinement. Combien de fois il nous a été donné de voir, avec admiration et fierté, des myriades d'écoliers d'une certaine maigreur, qui parcourent plusieurs kilomètres chaque jour, afin d'aller étudier ? Et nous savons qu'ils ne mangent pas toujours à leur faim (cette carence pouvant expliquer la non-scolarisation de plusieurs enfants, qui décrochent).

Ces élèves dignes et courageux, par ce simple geste de longue marche quotidienne, souvent le ventre vide, prouvent qu'ils ont la soif d'apprendre, la volonté de réussir et de former leur personnalité. Pourvu qu'on les aide, en luttant contre la malnutrition.

Notre grande amertume tient précisément au fait que beaucoup d'instituteurs, chargés de transmettre le savoir à ces enfants, n'ont pas la formation requise, les compétences nécessaires et le sens des responsabilités. Certains d'entre eux (même des directeurs d'établissements, avions-nous constaté) ont de réels problèmes à s'exprimer aisément en français et à écrire correctement.

Il convient aussi de relever l'absentéisme de quelques encadreurs, qui préfèrent entreprendre des activités parallèles, dans leurs lieux d'affectation ou en dehors, plutôt que d'enseigner, alors qu'il y a insuffisance du personnel enseignant. Conséquence : les élèves ont dans leur majorité un niveau faible ; de véritables difficultés à raisonner juste en science, à parler, à lire et à écrire couramment.

Ces éducateurs sont-ils réellement passés par l'Ecole Normale des Instituteurs ou l'Ecole Normale Supérieure pour étudier la pédagogie? Comment, en pareilles conditions, dispenser un enseignement de qualité aux enfants et bien préparer leur futur? L'école primaire est la base et une formation élémentaire mal conduite a des effets préjudiciables pour l'évolution normale de jeunes apprenants. Pis encore, la non-intégration de certains enfants en difficulté dans le système éducatif aggrave la situation.

En tout état de cause, si nous ne prenons garde, c'est l'avenir de nos enfants que nous sacrifierons et il n'y aura point renouvellement des élites dans les générations suivantes, avec un risque d'impact négatif sur le développement du pays. D'autant plus que le décrochage scolaire et le désœuvrement accentuent le phénomène de la délinquance et la pauvreté, causes d'instabilité sociale.

Or, l'éducation constitue un facteur de prévention de la délinquance par l'intégration sociale et un facteur de réduction des inégalités et de la pauvreté par l'égalité des chances et l'insertion professionnelle. Et le plus grand danger pour un peuple est l'ignorance et l'obscurantisme.

L'enseignement, tout comme la magistrature, est un sacerdoce : l'enseignant est un conducteur des esprits, un guide qui élève aux lumières ; un médecin qui guérit de l'ignorance, donne aux jeunes apprenants les outils, les ressources et les compétences essentiels pour bâtir leur avenir. Noble et beau métier auquel il faut redonner de la valeur et de la rigueur.

Il est de notre devoir d'apporter notre contribution à cette grande cause. Car l'Education congolaise est fort malade. Prenons-en conscience et trouvons des remèdes pendant qu'il est encore temps. Nous ne pourrions pas dire demain que nous ne savions pas. C'est le sens de notre réflexion qui, tout compte fait, reste ouverte.

Nous appelons les responsables politiques et toutes les personnes de bonne volonté à l'union des efforts et à l'action, afin de sauver les enfants scolarisés en province de l'ombre, de l'obscurantisme et de la faim. Les élèves ont grand-besoin des établissements d'excellence; d'un véritable apprentissage, au primaire et au secondaire, avec des formateurs qualifiés et responsables.

Il y a nécessité que les pédagogues bénéficient régulièrement de formations continues: recyclages, séminaires…; que des inspecteurs contrôlent permanemment ceux-ci et, le cas échéant, proposent des sanctions à leur encontre, à la hiérarchie, suivies d'effets. Il y a urgence de recruter des enseignants, afin de résorber le déficit en province.

Il est de haute importance de construire des écoles ainsi que des bibliothèques, pourvues d'un équipement moderne et d'une riche documentation, à l'usage des professeurs et élèves, dans chaque district. Il est capital d'instaurer des cantines scolaires, afin de permettre aux jeunes d'apprendre le ventre plein et en bonne forme. Mais il faut avant tout mettre les enfants dans de bonnes dispositions d'étude, en leur fournissant l'électricité et l'eau courante.

Les gouvernants devraient, en outre, veiller à l'accès effectif des enfants en difficulté à la scolarisation obligatoire, garantie par la Constitution ; mettre en œuvre des politiques d'apprentissage et d'entreprenariat, en faveur des jeunes, qui n'ont pas bénéficié d'une formation scolaire classique, afin qu'ils acquièrent des qualifications.

Nous invitons aussi les parents, en tant qu'auxiliaires pédagogiques, à plus de responsabilité et d'engagement, dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants, en vue de leur réussite, particulièrement à l'égard de jeunes filles, dont les grossesses précoces peuvent compromettre leur avenir. Car la famille reste la cellule de base de la société, le noyau de transmission des valeurs humaines, le cœur même de l'éducation.

Nous persistons à croire qu'il importe surtout de révolutionner globalement notre système éducatif, vestige de l'héritage colonial ; d'imaginer des solutions audacieuses, cohérentes et réalistes, de créer de nouveaux modèles d'instruction efficaces et adaptés à notre époque, à nos besoins et aux attentes du marché de l'emploi.

Les nouvelles technologies, l'entrepreneuriat, ainsi que le développement durable sont, par exemple, de bonnes pistes à explorer. Il revient à nos décideurs de comprendre que l'école doit avoir pour préoccupation les savoirs pratiques et former aux métiers d'aujourd'hui et de l'avenir. Obtenir simplement un diplôme ne suffit plus.

Nous devons, partant, relever le défi de la créativité, de l'inventivité et de l'innovation, en investissant dans le capital humain, notre plus grande richesse, en vue de la croissance inclusive. Surtout répondre aux enjeux de la mondialisation et de la globalisation, dans un monde en compétitivité et en mutation permanentes.

L'avenir de la nation est dans sa jeunesse, mais une jeunesse éclairée, saine et responsable. Donnons-lui les conditions propices à son épanouissement intellectuel, physique et à son développement culturel. Replaçons la qualité et le mérite au cœur de l'éducation. La jeune génération nous le rendra bien, en faisant du Congo un pays des lumières et de progrès, par le travail et l'unité. Notre grande nation a été pendant longtemps le foyer de l'esprit et de la culture en Afrique centrale. La renaissance est toujours possible. Soyons visionnaires et patriotes. Dieu bénisse le Congo !

Kelly Dada Harvard MOWENDABEKA,
Magistrat, Président du Tribunal d'Instance d'Okoyo.

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE N°05/19/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	27.484 du 07/12/2017	Plle(s) 06	Bloc 07	Section BS	Superficie 500,00m²	Aéroport	Arr.1	Mme KIBELOLO Clotilde
2	28.261 du 07/01/2019	Plle(s) 04 et 09	Bloc 36	Section BXA	Superficie 1000,00m²	Côte-Matève	Arr.6	L'EGLISE ORDRE DES PRÊCHEURS
3	27.444 du 16/11/2017	Plle(s) 04	Bloc 11	Section BYA	Superficie 500,00m²	Côte-Matève	Arr.6	Mr MASSENGO Julien Floribert
4	28.029 du 22/08/2018	Plle(s) 16	Bloc 168	Section L	Superficie 399,09m²	La base	Arr.1	Mr MABIKA Pierre Alfred
5	28.264 du 08/01/2019	Plle(s) 06	Bloc 121	Section BNJ1	Superficie 500,00m²	Nzassi	Tchiamba-Nzassi	Mr MAKOSSO Mello Marc Adain
6	27.777 du 26/04/2018	Plle(s) 13	Bloc 57	Section BM	Superficie 420,00m²	Côte-Matève	Arr.6	Mr BOUCKOULOU-POLO François Sthalgard
7	28.241 du 24/12/2018	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 10.000,00m²	Village Nlamba Bellélo	Madingo-Kayes	Mr DIABY BAKARY
8	27.645 du 21/02/2018	Plle(s) 06	Bloc 99	Section BM	Superficie 492,00m²	Ngoyo Centrale	Arr.6	Mr N'GANZIAMI Clovis
9	28.243 du 24/12/2018	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 20.000,00m²	Village Nlamba Bellélo	Madingo-Kayes	Mr BOUAZA SALIMA
10	28.269 du 11/01/2019	Plle(s) 13	Bloc 32 bis	Section M²	Superficie 440,00m²	Tchimbamba	Arr.1	Mr RODRIGUEZ Bienvenu Paulin
11	27.836 du 25/05/2018	Plle(s) 01	Bloc 222	Section BY2ème tr	Superficie 400,00m²	Côte-Matève	Arr.6	Mme LOUSSAKA Eugenie
12	26.973 du 30/05/2017	Plle(s) 454	Bloc /	Section E	Superficie 488,66m²	Centre-ville	Arr.1	Mme Valérie Anastasie VIGOUREUX dit colette
13	28.257 du 04/01/2019	Plle(s) 313 ter	Bloc /	Section E	Superficie 409,05m²	Centre-ville	Arr.1	Mme MBOUKOU LOLO RENE Annaïse
14	28.172 du 21/11/2018	Plle(s) 04	Bloc 336B ex 25B	Section BT	Superficie 500,00m²	Tchimbamba	Arr.1	Mme BOUKOULOU MOUSSANGA Sylvie Annie Chimène
15	28.234 du 20/12/2018	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 648,00m²	MABINDOU	S-P de Loango	Mr KIKEMBOLO MANSOUKINA Tismon Kevin
16	27.662 du 02/03/2018	Plle(s) 05	Bloc 83	Section BG	Superficie 327,52m²	Mpaka	Arr.6	Mme MANGOFO Inès Merlina
17	22.727 du 05/08/2013	Plle(s) 05	Bloc 11	Section M²	Superficie 744,00m²	Tchimbamba aéroport	Arr.1	Mme GAMBOUELE ISSENA MOUANGANGA
18	28.305 du 08/02/2019	Plle(s) 03	Bloc 23	Section BL	Superficie 403,58m²	Ngoyo la plaine	Arr.6	CHAPUT née MALONGA MAGNIMI Henriette
19	28.245 du 24/12/2018	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 10.000,00m²	Village Nlamba Bellélo	Madingo-Kayes	COSIMO Stifani François
20	27.780 du 27/04/2018	Plle(s) 02	Bloc 179	Section N	Superficie 603,00m²	Mpaka 120 (poudrière)	Arr.6	Mr TSONGOLA Didier
21	27.831 du 23/05/2018	Plle(s) 02	Bloc 41	Section M²	Superficie 1050,00m²	Tchimbamba	Arr.1	Mme POUNGUI née MANDA Thérèse
22	28.170 du 21/11/2018	Plle(s) 08	Bloc 285	Section BM4	Superficie 500,00m²	Ngoyo	Arr.6	Mme MBOTTO Arlette Isabelle Blandine
23	28.153 du 13/11/2018	Plle(s) 11 bis	Bloc 11	Section H	Superficie 400,00m²	Centre-ville	Arr.2	Mr OKOUYA Anatole
24	28.112 du 11/10/2018	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 5000,00m²	Hinda	S-P de Hinda	Mr LOUTETE LOUZ Faustin
25	28.123 du 16/10/2018	Plle(s) 04	Bloc 04 bis	Section ACV 2	Superficie 500,00m²	Mengo	S-P de Loango	Mrme KANGOU BANOUANINA Ruth Moreilie
26	28.267 du 11/01/2019	Plle(s) 03	Bloc 284	Section BS	Superficie 322,22m²	Tchimbamba	Arr.1	Mr MOUYOKAKANI Daan Raeja
27	28.194 du 04/12/2018	Plle(s) /	Bloc 165	Section BL	Superficie 40250m²	Nanga (famille Tchiyobo)	Arr.6	Mr EBOUANGA GUY Dominique
28	27.630 du 20/02/2018	Plle(s) 04 et 05	Bloc 30	Section BX	Superficie 1250m²	Côte-Matève	Arr.6	Mr Patrick Claude NAVARRO et Mme NAVARRO née Sara Sagesse MATINGOU
29	24.866 du 20/03/2015	Plle(s) 04	Bloc 75	Section BN bis	Superficie 500,00m²	Tchimbambouka	Arr.6	Mr MOUYEMBE Anaël Assaliah
30	22.385 du 23/04/2013	Plle(s) 02	Bloc BM	Section BM	Superficie 500,00m²	Ngoyo (famille Tchinavassa)	Arr.6	Mr MBOU Prince Chrismed
31	21.056 du 17/04/2012	Plle(s) 108 bis	Bloc /	Section M	Superficie 840,00m²	Socoprise	Arr.1	Mr MOLANDZOBO BORROMEE
32	27.692 du 21/03/2018	Plle(s) 02	Bloc 14	Section BN	Superficie 424,90m²	Tchimbambouka	Arr.1	Mme MBOU née LOLO Chanelle
33	25.858 du 25/02/2016	Plle(s) 09	Bloc 303	Section BM5	Superficie 481,80m²	Ngoyo	Arr.6	Mr MA LOCKO Rhicel Pacôme
34	28.254 du 28/12/2018	Plle(s) 12	Bloc 31	Section BN-B	Superficie 260,00m²	Ngoyo	Arr.6	Mr DECKOUS PASSY Jean Romuald
35	28.301 du 08/02/2019	Plle(s) 04	Bloc 25 bis	Section BM	Superficie 372,41m²	Ngoyo	Arr.6	Mme KABA Fatoumata
36	28.292 du 01/02/2019	Plle(s) 03	Bloc 106 ter	Section BE	Superficie 313,90m²	Mpaka	Arr.6	Mr NDOULY RYNAL Prince Galia
37	27.296 du 05/10/2017	Plle(s) 02	Bloc 152	Section L	Superficie 307,74m²	OCH baguette d'or	Arr.1	Mlle MAKOUANGOU TSOKO Delira Verdi-Vaneck
38	26.881 du 13/04/2017	Plle(s) /	Bloc /	Section ACW	Superficie 13.477,00m²	Liambou	S-P de Loango	KAP SERVICES SARLU
39	27.631 du 20/02/2018	Plle(s) 02, 03,06, et 07	Bloc 56	Section BX	Superficie 2500,00m²	Côte-Matève	Arr.6	Mme MATINGOU Sara Sagesse épouse NAVARRO
40	22.644 du 12/07/2013	Plle(s) 01	Bloc 25	Section BT	Superficie 669,51m²	Tchimbamba	Arr.1	Mme MAYALA Chancelvie Gwladys

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 28 mai 2019
Le Chef de bureau, **Armand Michel MASSA**
Inspecteur principal des Impôts et des Domaines

Pointe-Noire

Les habitants de Tchiniambi édifiés sur les réalités de leur quartier

En présence du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, du député Suzane Kaba Vele et de l'administrateur-maire de l'arrondissement 4, Loandjili, le maître d'œuvre social du Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (DURQUAP) a restitué le 1er juin 2019 à la population de Tchiniambi, les résultats de l'étude diagnostic de ce quartier réalisée par le consortium GERAD-AIDL.

Pendant la restitution

L'objet de cette étude était de faire un état des lieux des quartiers précaires visés par le projet, afin de déterminer les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des populations, leurs perceptions, tout comme les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ainsi, les causes, les dysfonctionnements et surtout les axes de progrès ont été au cœur de cette étude.

Le diagnostic a mis en relief l'ensemble des déficits qui plombe le développement socioéconomique du quartier et les goulots d'étranglement empêchant son interconnexion au reste de la ville océane. L'étude diagnostic révèle que l'accessibilité physique du quartier constitue l'une des principales contraintes des populations, notamment pendant la période hivernale, d'où la dénomination Tchiniambi (quartier culotte).

La qualité des infrastructures routières de ce quartier met en exergue la défectuosité du réseau de communication: 93,6% de la voierie est en piteux état, non carrossable. Ce quartier n'est pas issu d'une planification urbaine ou d'un aménagement du territoire au regard de ses innombrables routes entrecoupées se terminant très souvent dans des impasses. Un fait qui met en évidence la prévalence d'un mode d'habitat spontané, avec pour conséquences la densification de l'habitat, l'occupation anarchique de l'espace, l'étroitesse de la voirie ainsi que son caractère, par endroit, trop ondulé et serpenté. Une situation qui met en lumière les difficultés de déplacement des personnes dans le quartier, l'absence de connexion et de raccordement entre routes primaires, secondaires et internes.

Selon l'étude, le fait urbain dans ce quartier frappe par ses nombreuses précarités en termes d'équipements et d'infrastructures par rapport à l'importance de sa population estimée, selon l'enquête, à 22.692 habitants alors qu'elle était de 6.334 habitants d'après le recensement de 2007. Une des précarités urbaines les plus marquantes réside dans la distorsion entre l'accroissement démographique et l'incapacité de la ville à créer des opportunités susceptibles de résorber le chômage.

À Tchiniambi, la presque moitié des chefs de ménages enquêtés sont inactifs: 32% de chômeurs et 15% de retraités. Une réalité renforçant le niveau de précarité du quartier. Une immense majorité des chefs de ménage n'ont pas de source de revenus ou ont des revenus très limités. La plupart des actifs évoluent dans le secteur de l'économie domestique et dans le secteur informel. Les habitants sont confrontés à des difficultés ardues quant à leurs conditions de vie. La précarité est donc visible à tous les niveaux en termes de conditions d'habitat, d'hygiène et d'assainissement.

Les enjeux principaux et défis de ce quartier sont la promiscuité de l'habitat et la vulnérabilité de certaines catégories de population. La promiscuité associée aux difficultés économiques renforce la vulnérabilité des ménages. A souligner que la précarité de leurs conditions et du cadre de vie est marquée aussi par des problèmes d'évacuation des déchets, des eaux usées et d'inondation des parcelles. Une précarité et une vulnérabilité également liées au statut matrimonial et familial (présence significative de mères-célibataires et de veuves). A cela s'ajoutent les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement. L'absence de systèmes d'aisance ou d'assainissement adaptés et l'exposition continuelle à la poussière, aux pluies, à la chaleur, etc., sont une réalité flagrante de cette problématique. La population de Tchiniambi, à l'instar de la plupart des structures par âge des villes africaines, est majoritairement jeune. Une opportunité et une menace tout à la fois.

La question de l'insécurité et de la déviance n'est pas restée en marge. L'étude fait ressortir que le niveau de dénuement de certains ménages fait de leurs membres, en l'occurrence les jeunes chômeurs, des catégories très vulnérables à des formes de déviance telles la toxicomanie (consommation du chanvre indien) ou d'autres actes délictuels susceptibles d'accroître l'insécurité dans le quartier. L'éducation et la scolarisation restent des défis à relever pour améliorer la situation économique des ménages.

L'enquête a consisté en la tenue de focus-group avec les membres de la communauté: les hommes, les femmes et les enfants (filles et garçons). La collecte de données s'est déroulée sous la forme d'ateliers interactifs reposant sur une responsabilisation maximale des populations dans un processus semblable à une démarche de co-production collective de données. L'exercice a alors consisté à élaborer une carte communautaire dans le cadre d'un processus collectif entièrement conduit par les populations, aux fins d'une réelle prise de conscience sur leur milieu de vie et d'une plus grande appropriation des résultats de la carte communautaire.

L'enquête quantitative a été menée sur un échantillon de 300 ménages répartis dans les 6 zones que compte le quartier. Ce qui a permis d'assurer une bonne représentativité spatiale. L'étude diagnostic servira de base à la mise en place d'une véritable intelligence territoriale. Elle permettra de collecter des données sur toutes les problématiques urbaines dans les quartiers précaires, afin de construire de véritables outils d'aide à la décision.

Viclaire MALONGA

Foire foraine Djoka Pè Ouesso

Les préparatifs vont bon train!

Le comité d'organisation de la foire foraine Djoka Pè Ouesso (allons à Ouesso), par la voix de son président, Léonidas Carel Mottom Mamoni, a tenu samedi 8 juin à Brazzaville, une conférence de presse au cours de laquelle il a fait l'état des lieux des préparatifs, à deux semaines du lancement de l'événement. *«Malgré les vicissitudes qui les contrarient, a fait savoir le président du comité d'organisation, les préparatifs vont bon train. Les travaux dans le site qui abritera l'événement sont réalisés à plus de 80%. Et si les moyens financiers le permettent, ils pourront s'achever juste avant la cérémonie d'ouverture, le 21 juin prochain.»*

Leonidas Carel Mottom Mamoni

Devant un parterre de journalistes de la presse nationale et internationale et en présence du directeur de cabinet du ministre des sports, d'anciens joueurs comme Jonas Bahamboula Mbemba dit Tostao, Service, le célèbre journaliste sportif à la retraite en langue Kituba de radio Congo, Djo Pambou, le promoteur de la foire foraine a fait la rétrospection, point par point, de l'événement. Celui-ci se décline en plusieurs activités socioculturelles, scientifiques et sportives. Il a entre autres parlé de la Kermesse où sera mis sur la sellette l'art culinaire de la Sangha et des autres départements du pays, le symposium qui sera animé par d'éminents chercheurs sous la houlette du Pr. Bonaventure Mengho, la réalisation d'un film long métrage intitulé Kun Tak, la musique, la coupe du cacao (football), le volley-ball; le tourisme, la foire scolaire, etc.

Initié par le député de Ouesso 2, Léonidas Carel Mottom Mamoni, Djoka Pè Ouesso est un concept socioculturel et sportif ayant pour centre d'intérêt l'épanouissement de la jeunesse congolaise dans toute sa diversité. Malgré les difficultés financières dues à la crise économique que traverse le pays, *«le comité se bat tant bien que mal pour la réussite de l'événement»*, a rassuré le président du comité d'organisation. Hormi la Lékoumou et le Niari, tous les départements conviés à ces retrouvailles (Kouilou, Pointe-Noire, Bouenza, Pool, Plateau, Cuvette, etc.) ont répondu favorablement à l'invitation. Les délégations, constituées chacune de 30 personnes, devront arriver à Ouesso au plus tard le 18 juillet prochain, pour suivre ensemble la finale de la coupe d'Afrique des Nations (CAN 2019).

Au plan logistique, sur les 100 stands à construire pour la Kermesse, 75 sont achevés; 80 ont déjà été payés du point de vue de la prise en charge et de l'occupation. Le site est électrifié et approvisionné en eau potable.

Pour l'accueil des délégations qui participeront à la coupe du cacao, le ministre Collinet Makosso a mis à la disposition du comité d'organisation le lycée d'excellence de Ouesso. Celui-ci dispose d'un dortoir d'au moins 400 lits. Six séries de maillots commandées sur 10 sont prêtes pour la compétition sportive.

Le conférencier a reconnu, par ailleurs, l'implication institutionnelle des ministères de la Culture, des Sports en termes, notamment d'apports non financiers. Des voyages de sensibilisation à la préparation des sites qui abriteront les différentes activités, la plupart des réalisations sont assurées par Léonidas Carel Mottom M., lui-même. D'où l'appel lancé *«aux Congolais de tout bord, épris de bon sens et de patriotisme, pour soutenir ce projet fédérateur de la jeunesse congolaise vers un idéal du vivre ensemble.»*

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Justice

Encore des délinquants fauniques présumés à la barre

A Impfondo, dans le département de la Likouala, au Tribunal de Grande Instance, sept présumés trafiquants de produits de faune comparaissent devant les juges ce 13 juin 2019, pour réquisitions du ministère public dans une affaire de trafic des produits de faune. Arrêtés le 27 février 2019 dans cette ville, en flagrant délit de détention et circulation de neuf morceaux d'ivoire, d'un sac d'écailles de pangolin géant et d'une peau de panthère, ils sont également poursuivis pour importation de ces produits et présomption d'abattage d'espèces animales intégralement protégées.

Une vue de présumés trafiquants

Ces trafiquants présumés, des Centrafricains, des R.d Congolais et des Congolais, ont été interpellés par les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière et les éléments de la gendarmerie nationale, avec le concours du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF). Les produits saisis ux proviendraient pour certains de la R.D.Congo et pour d'autres des localités du département de la Likouala.

Une peau de panthère

Dans le département de la Cuvette, à la Cour d'Appel d'Owando le 12 juin, un présumé délinquant faunique, poursuivi pour abattage d'un éléphant, espèce animale intégralement protégée, et détention des trophées de celle-ci (six pointes d'ivoire représentant trois éléphants abattus), ainsi que pour détention illégale d'arme de guerre et munitions, a comparu devant les juges, pour réquisitions et plaidoiries. Il est aussi poursuivi pour tentative de meurtre d'un éco-garde sur qui il aurait tiré et qu'il aurait blessé grièvement.

De nationalité Rd congolaise, il aurait, avec deux complices en cavale, commis ces faits le 27 septembre 2017, dans la forêt du village Papaye (district d'Etoumbi). L'un d'eux, interpellé le 20 juin 2018 à Owando par les éléments de la Gendarmerie nationale et les éco-gardes du Parc National d'Odzala, a reconnu les faits qui lui ont été reprochés dans les précédentes audiences. Le délibéré de cette audience est vivement attendu.

Pour rappel, l'éléphant, la panthère et le pangolin géant sont des espèces animales intégralement protégées en République du Congo, conformément à l'Arrêté n°6075/MDDEFE/CAB du 9 avril 2011 qui détermine la protection intégrale et partielle des espèces animalières. Tout contrevenant à celui-ci et à la Loi du novembre 2008 s'expose à de lourdes peines d'emprisonnement pouvant aller à cinq ans, assorties de cinq millions de F.CFA maximum d'amende.

V.M.

Examens scolaires

Toutes les conditions sont réunies, dit le ministre Collinet Makosso

En vue de s'assurer du bon déroulement des examens d'Etat prochains (session de juin et juillet 2019), le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation Anatole Collinet Makosso a entrepris une série de descentes dans tous les départements du Congo. Il l'a bouclée le 3 juin dernier, dans les départements du Kouilou et du Niari.

Le ministre a commencé sa ronde aux CEG et lycée de Mvouti dans le Kouilou. Dans le département du Niari, quelques établissements scolaires de la ville de Dolisie ont été visités. Les programmes dans l'ensemble sont presque achevés, notamment dans les classes de terminale et tendent vers la fin dans les classes de 3e. Le ministre Collinet Makosso s'est ensuite entretenu avec les enseignants et cadres du Niari. Il a suggéré pour le temps restant qu'un accent particulier soit mis sur les travaux dirigés (TD) pour assister les candidats avant la date buttoir. Le ministre a déploré le comportement affiché par certains volontaires prestataires par rapport au retard de paiement des premiers mois de leur prestation. Aussi les a-t-il invités au bon sens, car le Gouvernement est en train de tout mettre en œuvre pour que tout se passe normalement.

Le ministre a échangé avec le personnel de l'école d'excellence de Mbounda. Il les a exhortés à faire montre de patriotisme, parce qu'à Mbounda, pour des raisons de retard des salaires, quelques agents ont pris deux jours de repos affamant ainsi les apprenants. *«Ces comportements antirépublicains sont à proscrire. Nous avons pris des mesures sévères contre les instigateurs qui ont voulu confondre le milieu de l'école avec le milieu politique ou syndical»*, a-t-il affirmé.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Office Notarial Maitre Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville Brazzaville
B.P.: 13861/Tél.: 06.665.65.90/E-mail: bouboutouetude@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES «SAFRICAS»
Société Anonyme/Capital social: 10.000.000 francs CFA
Siège social: rue des Manguiers, M'pila B.P.: 14504
Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG/BZV/07 B 558 - République du Congo

CESSION D'ACTIONS

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES, Société Anonyme au capital de 10.000.000 de francs CFA, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/07 B 558 du 07 août 2007, dressé en la forme authentique par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, en date du 26 avril 2019, enregistré à Brazzaville Poto-Poto, le 22 mai 2019, sous folio 95/48, numéro 1069, il a été décidé:
- La sortie de Monsieur Dieudonné Stéphane AWELLE-ODINGOU, actionnaire dans la Société dénommée SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES.
- La cession d'actions, Monsieur Dieudonné Stéphane AWELLE-ODINGOU, actionnaire et détenteur de cent cinquante (150) actions dans la SOCIETE AFRICAINE DE SERVICES, décide de céder ses cent actions à Monsieur Robert ILOBAKIMA, qui accepte.
L'élargissement de l'objet social, en ajoutant les activités suivantes: Import-export; Agriculture, Elevage, Pêche, Pisciculture et Aquaculture; Exploitation Forestière.
L'artic[1er] deux (2) des statuts est modifié comme suit: Agence de voyage et tourisme; négoce pétrolier ; construction de bâtiments et travaux publics; exploitation carrière; courtage- manutention-relevage-aconage; contrôle technique et certification des engins, véhicules et conteneurs ; consignation des navires ; commissionnaire agrée en douane ; import-export; agriculture, élevage, pêche, pisciculture et aquatique ; exploitation forestière.
En conséquence de la cession d'actions, les actionnaires décident de la modification des statuts de la Société.
Tous les actes modificatifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 29 mai 2019, sous le numéro 19 DA 193 et l'inscription modificative a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/07 B 558.

Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville, BP : 587
NIU : P2005110002540126
Tél. (00242) 281.18.93 ; 06.664.83.17 ; 05.522.06.60
E-mail : moussoundajeama@ gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

F.L GROUPE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital : 5.000.000 F CFA
Siège : 22, Rue Mbochis (Poto-poto)
RCCM n° CG/BZV 15 B 5880
Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes d'un Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dénommée «F.L GROUPE», a été reçu par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA en date du 23 avril 2018 à Brazzaville, dûment enregistrée à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine à la même date, sous Folio 074/6, n°0796, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant de ladite Société sus énoncée, dont la répartition se fait de la manière suivante :
Initialement la société avait pour gérant Monsieur FOUNOU Kodjo. Désormais elle aura pour Gérant Monsieur WENG YAORONG, de nationalité Chinoise, demeurant à Loudima Poste. Titulaire d'un Passeport établi sous le numéro EA0699965, délivré à Paris (Ambassade de Chine en France) en date du 24 avril 2018.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les associés.

Dépôt de deux expéditions du Procès verbal de Décision de l'Associée Unique, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 Octobre 2018 sous le numéro 18 DA 572 les mentions modificatives ont été portées sous le numéro RCCM : CG/BZV/ 15 B 5880.

Pour insertion
Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

AVIS D'APPEL D'OFFRE N°05/PPSAC/AAISC/ AMSCO/VIH SIDA RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION POUR LA REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION MULTIMEDIA

Fruit de la coopération entre la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et le gouvernement Allemand, le projet de Prévention VIH-SIDA (PPSAC) est destiné à harmoniser les stratégies de lutte et à développer une approche régionale de la réponse face aux IST-VIH-SIDA.
Le financement de PPSAC est assuré par la banque allemande de développement (KFW) et sa mise en œuvre au niveau régional par l'Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) appuyé par un consultant régional (SWIIS TPH).
Au Congo, au niveau opérationnel, la mise en œuvre est confiée à l'Association aux Initiatives de Santé Communautaire/ Association de Marketing Social pour le Congo (AAISC/AMSCO). Elle opère en collaboration avec le Ministère de la Santé, les Conseils/Comités Nationaux de lutte contre le SIDA (CNLS) et aussi avec d'autres partenaires en lutte contre le SIDA de chacun de ces pays couverts par le PPSAC.
Depuis le 1er octobre 2018, le PPSAC est entré dans sa 5ème phase (PPSAC V). Pour cette phase, l'objectif global est de contribuer à la réduction du taux d'infection à VIH et de la transmission d'autres maladies sexuellement transmissibles ainsi que de contribuer à la réduction de la stigmatisation et de la marginalisation sociale envers les personnes vivants avec le VIH (PVVIH), grâce à un changement de comportement durable et l'utilisation de préservatifs au sein des populations ciblées.
Plus spécifiquement, le Projet va contribuer à améliorer l'approvisionnement en préservatifs de meilleure qualité à un prix subventionné, la connaissance, l'attitude et le comportement de la population pour une prévention efficace.
Pour l'exécution de la phase V, il est prévu la réalisation d'une campagne de communication multimédia.

I. REPARTITION DES LOTS DU MARCHE
Le marché à concourir est constitué par un lot unique

II. DELAI D'EXECUTION
Le délai d'exécution ne peut pas dépasser 07 jours à compter de la date de la réception de la lettre de notification du marché. Toute la livraison immédiate serait un atout.

III. DELAI D'ENGAGEMENT
Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des plis.

IV. FORME DU MARCHE
Le marché à exécuter sera un marché à bordereau de prix unitaire en hors taxes.

V. SOUMISSIONS
Toutes les sociétés légalement installées sur le territoire congolais et intéressées par le présent appel d'offres sont priées de passer au secrétariat d'AAISC/AMSCO sis au 172 rue SOWETO MAKELEKELE, quartier Ex TELEVISION consulter ou retirer gratuitement le dossier complet d'appel d'offres.
Les sociétés soumissionnaires introduiront leurs dossiers en langues Française en 3 exemplaires dont un original et 2 copies conformes à l'original et marqués "ORIGINAL" ou "COPIE" selon le cas.
Les exemplaires seront glissés dans deux enveloppes distinctes "offre technique" et "offre financière" portant le nom et l'adresse de la société. Ces dernières seront glissées dans une enveloppe dite "enveloppe extérieure", portant outre le numéro de référence de l'Appel d'Offre et la mention suivante : AAISC Réf: ….. "Appel d'offre recrutement d'une agence de communication pour la réalisation d'une campagne de communication multimédia" et déposées au secrétariat d'AAISC/AMSCO au plus grand tard le 19 juin 2019 à 16h00min.
L'ouverture des offres respectant les conditions de formes requises est prévue, le jeudi 20 juin 2019 à partir de 13heures en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

NB : **Pour toutes questions ou renseignements liés au présent appel d'offres, veuillez contacter AAISC/AMSCO par email aaisc@yahoo.fr ou au 06 664 65 47 le matin de 08h00 à 12H00 et l'après-midi de 13h00 à 16h30min.**

Maître GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

MODIFICATION

«TAIDA TRANSIT ET LOGISTIQUE»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège Social: parcelle 120, bloc 30, section T,
Mpila cent fils, Ouenzé, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2019-B13-00059
REPUBLIQUE DU CONGO.

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal de décision ordinaire de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «TAIDA TRANSIT ET LOGISTIQUE», en date à Brazzaville du 06 juin 2019, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 07 juin 2019, sous Folio 105/6, n° 1175, le changement de gérant a été décidé.
Ainsi, Madame SANG XUE est nommée gérante de la société «TAIDA TRANSIT ET LOGISTIQUE» SARLU, en remplacement de Monsieur MIAO Junde.
Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 07 juin 2019, pour son inscription ; Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2019-B13-00059.

Fait à Brazzaville, le 07 Juin 2019

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 – Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: batia_paul@yahoo.fr- 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-Pointe-Noire - Congo / Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique de «CORDE INDUSTRIELLE DEVELOPPEMENT ENERGIE SOLAIRE CONGO», en sigle «CIDES», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, 66, Rue Bouyala, Centre-Ville, Arrondissement I. Lumumba, Pointe-Noire, il a été décidé de:
- Augmentation du capital;
- Transfert du siège social de la société;
- La mise à jour des statuts de la Société;

L'associé unique de «CIDES SARL» a décidé de procéder à une augmentation du capital social de la Société en souscrivant neuf cents (900) parts supplémentaires de dix mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale chacune, pour un montant de neuf millions (9.000.000) Francs CFA. Le capital de la société est donc porté à Dix millions (10.000.000) Francs CFA.
La Société «CIDES SARL» est désormais domiciliée au: 66, Rue Bouyala, Centre-Ville, Arrondissement I, Lumumba, Pointe-Noire.
En conséquence de cette résolution, l'associé unique de «CIDES SARL» décide de la modification corrélative des statuts de la société.

Pour avis,
Le Notaire.

ANNONCE LEGALE DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 26 novembre 2018, la société RUI CHENG, société Anonyme Unipersonnelle, au capital de 10.000.000 F. CFA, dont le siège social est sis, 167, avenue Emmanuel DADET, centre-ville, B.P.: 808, Pointe-Noire, RCCM n°CG/PNR/16 B 891, a été transformée, en Société Anonyme à plusieurs actionnaires, sans la création d'une nouvelle personne morale, à compter du 26 novembre 2018. Le siège social a été transféré à l'arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, La dénomination de la société, son capital, sa durée, son objet, l'administration et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Tribunal Commerce de Pointe-Noire.

Pour Avis,

L'administrateur Général.

ANNONCE LEGALE DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 09 mai 2019, la société WUP CONGO ENGINEERING SERVICES, société Anonyme Unipersonnelle, au capital de 10.000.000 F. CFA, dont le siège social est sis au village NTANDOU MBOMA, sous-préfecture de TCHIAMBA NZASSI, Pointe-Noire, RCCM n° CG/PNR/17 B 185, a été transformée, en Société Anonyme à plusieurs actionnaires, sans la création d'une nouvelle personne morale, à compter du 09 mai 2019. La dénomination de la société, le siège social, son capital, sa durée, son objet, l'administration et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Tribunal Commerce de Pointe-Noire.

Pour Avis,

L'administrateur Général.

SUCCURSALE JAN DE NUL
ANNONCE LEGALE
CHANGEMENT D'ADRESSE

Aux termes du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue en date du 18 avril 2019, il a été décidé le changement d'adresse de la société JAN DE NUL NV Succursale Congo ainsi qu'il suit:
2e Etage Immeuble Makassi, Avenue Moe Vangoula, à côté de la clinique du Plateau.
B.P.: 67, Pointe-Noire.
Cette décision a été dûment enregistrée au Bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire-Centre le 07 mai 2019, sous Folio 83/17 n°3576.
L'inscription modificative au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire a été portée le 15 mai 2019.

Pour insertion légale,

FFA Juridique et Fiscal

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE N°02/2019/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. / PT	REQUERANTS
1	8779 du 06/10/2017	Plle(s) 01,02,03,05, 07	Bloc : 33	Section : /	Superficie : 2.306,23m²	HINDA Village (Flle MBOMA-LOUB)	HINDA	KOULESSI née NZAOU Perpetue
2	7763 du 07/09/2016	Plle(s) 10	Bloc : 226	Section : CG	Superficie : 500,00m²	KOUFOLI	05	ANZANGODSSOUE NIANGA Arlette Caths
3	8601 du 28/07/2017	Plle(s) 03	Bloc : 36	Section : S	Superficie : 277,25m²	MATENDE	02	AGUIBOU Jacques Paterne
4	9498 du 15/10/2018	Plle(10	Bloc : 150	Section : CL	Superficie : 403,00m²	VINDOULOU	05	MAVUNGO Nasson
5	8798 du 18/10/2017	Plle(s) 08	Bloc : 108	Section S	Superficie : 382,99m²	KITOKO Daniel	02	MOHAMED MAHMOUD EL ATIGH
6	9489 du 10/10/2018	Plle (s)01,03 et 05	Bloc : 102	Section : ABZ1	Superficie : 1325 ,00m²	TCHIBOLOKO(Clan Tchi-ntchiloukou	LOANGO	DOUCOURE TCHISSASSA Fatou
7	9490 du 10/10/2018	Plle (s)02, 04, et 06	Bloc : 102	Section : ABZ	Superficie : 1255,00m²	TCHIBOLOKO(Clan Tchi-ntchiloukou	LOANGO	OUKOURE BOUANGA Aïcha
8	9697 du 18/01/2019	Plle (s) 02	Bloc : 85	Section : W	Superficie : 240,00m²	FOND TIE-TIE	03	LA SOCIETE SUNDEEP SARL NP
9	4222 du 10/06/2013	Plle(s) 11	Bloc : 05	Section : U	Superficie : 200,00m²	FOUCKS	02	GNANDA YAYA
10	9503 du 17/08/2018	Plle(s) 01	Bloc : 109	Section : U	Superficie : 500,00m²	7-7 de DANY	03	LOUKAMBOU Georges Alphonse
11	9442 du 12/09/2018	Plle(s) 07	Bloc : 132	Section : ABW	Superficie : 500,00m²	MONGO MPOUKOU	05	MAKAYA TCHIECESS Joy Mabio
12	9541 du 12/09/2018	Plle (s)06 et 08	Bloc : 178bis	Section : CG	Superficie : 1000,00m²	KOUFOLI	05	MAKAYA Yves
13	8948 du 28/12/2017	Plle (s) 09	Bloc : 13	Section : CK	Superficie : 500,00m²	MONGO KAMBA	04	MAKAYA Jeanne Rose
14	9472 du 24/07/2018	Plle (s) 04	Bloc : 29	Section : I	Superficie : 255,09m²	CENTRE VILLE	01	YOUBA MOHAMED LEMINE NP
15	9000 du 25/01/2018	Plle(s) 04	Bloc : 132	Section : CG	Superficie : 750,00m²	KOUFOLI 2 (Flle TCHINIOKA Koufoli)	05	NGOULOU Roger
16	9537 du 05/11/2018	Plle(s)01	Bloc : 158	Section : CG	Superficie : 750.00m²	KOUFOLI	05	KAMDEM TENTCHIMOU Valery Beauclerc
17	9574 du 14/12/2018	Plle (s) 14	Bloc : 67	Section : BW	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU	05	GAFOULA GANVIET Stève Nicolas
18	9584 du 19/12/2018	Plle (s) 03	Bloc : 14	Section : AI	Superficie : 933.03m²	MONGO MPOUKOU	05	TCHIBOTA Armelh Séverin
19	5289 du 05/05/2014	Plle (s) 02	Bloc : 47	Section : P	Superficie : 320.00m²	MVOUMVOU	02	MAZU SAOUDATOU
20	9479 du 08/10/2018	Plle (s)09	Bloc : 51	Section : P	Superficie : 308.00m²	MVOUMVOU	02	MAMONA Greacy Jaëlle
21	5992 du 06/01/2015	Plle (s) 02	Bloc : 86	Section : AD Suite	Superficie : 500.00m²	RAFFINERIE	05	TATY Daniel Marie François Hugues
22	9449 du 17/09/2018	Plle (s)/	Bloc : /	Section : Domaine	Superficie : 1526.09m²	VILLAGE HINDA	HINDA	N'ZAOU Germain
23	9068 du 26/02/2018	Plle (s)09	Bloc : 173	Section : ABW1	Superficie : 500.00m²	KOUFOLI	05	MAYINGUILAS BOUSSY Destaing M.
24	8864 du 20/07/2018	Plle (s) 12	Bloc : 130	Section : AF	Superficie : 574.48m²	SIAFOUMOU	05	MABIALA Alexandre
25	9702du 22/01/2019	Plle(s) 10	Bloc : 42	Section : AT	Superficie : 500.00m²	MONT KANZI (BITEMO)	04	OUNOUNOU Anicet Victor
26	9597du 27/12/2018	Plle (s)09 et 10	Bloc : 184	Section : /	Superficie : 1000.00m²	MAKOLA	HINDA	NZE-NONG Ryan Cedric
27	9598 du 27/12/2018	Plle (s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1207.83m²	MAKOLA	HINDA	MIANKOUIKILA Joséphine
28	6869 du 06/10/2015	Plle (09 et 10	Bloc : 130	Section : ACF	Superficie : 1000.00m²	PLATEAU HINDA	04	YALA Estelle
29	8330 du 28/03/2017	Plle (s) 2bis 6 bis	Bloc : 51	Section : CG	Superficie : 500.00m²	SIAFOUMOU	05	MBATCHI SOUNGOU Ricile Melaine
30	6719 du 20/08/2015	Plle(s)04	Bloc : 56	section W	Superficie : 300.00m²	NDAKA-SOUSSOU	03	Barry MAMADOU MALADO
31	9213 du 12/04/2018	Plle (s)06	Bloc : 185	section : ACM1	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU	04	YOUGBARE François
32	9533 du 31/10/2018	Plle(s) Domaine	Bloc : /	section : /	Sup. 21.307.95m² soit 2ha 13a 08ca	VILLAGE MATOMBI	LOANGO	GELY Auria Alexandra
33	9718 du 05/02/2019	Plle(s) 10	Bloc : 103	section U	Superficie : 500.00m²	TIE-TIE	03	IMPACT CENTRE CHRETIEN (I.C.C.)
34	8805 du 23/10/2018	Plle(s) 01 à 12	Bloc :273	section : AE	Superficie : 4800.00m²	SIAFOUMOU	05	KIMBEMBE Bernard
35	6918 du 23/10/2018	Plle(s) 06 bis	Bloc : 101	section : T	Superficie : 366,.40m²	TIE-TIE	03	KIMBEMBE Bernard
36	9570 du 13/12/2018	Plle(s)20	Bloc : 01	section : AK	Superficie : 394,77m²	NKOUIKOU	05	LOLLA Née MAKAYA Marie
37	9589 du 24/12/2018	Plle(s) 50 qter	Bloc : /	section : C	Superficie : 476.76m²	MVOUMVOU	02	NSIETE Sylvère Eloge
38	6718 du 20/08/2018	Plle (s) 28	Bloc : 07	section : W	Superficie : 288.00m²	TIE-TIE (LOULEMBO)	03	BARY MAMADOU MALADO
39	9710 du 31/01/2019	Plle(s)14	Bloc : 77	section : AS	Superficie : 400,00m²	VOUNGOU	03	NZELE-KIARI Laure Julietta
40	9709 du 30/01/2019	Plle(s) 07	Bloc : 42	Section AH	Superficie : 462,70m²	FAUBOURG	04	NIABIA Mireille Angèle Valerie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 05 Mars 2019

Le chef de bureau,

ANNONCE

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DEVELOPPEMENT URBAIN ET RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale

COMMUNIQUE

Publication des résultats de l'Appel d'Offres International ouvert n° : CG - DURQuaP – 005 Tvx – AOI pour l'exécution des travaux de construction des voiries urbaines par pavage, des ouvrages connexes et de drainage des eaux pluviales dans les quartiers MOUKOUNDZI NGOUAKA ET SOUKISSA à BRAZZAVILLE dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP)

Pays: République du Congo
Nom du projet: Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP)
Financement du projet: Banque Mondiale et Gouvernement Congolais
Nom de l'Appel d'offres: l'Appel d'Offres International ouvert n° : CG - DURQuaP – 005 Tvx – AOI pour l'exécution des travaux de construction des voiries urbaines par pavage, des ouvrages connexes et de drainage des eaux pluviales dans les quartiers MOUKOUNDZI NGOUAKA ET SOUKISSA à BRAZZAVILLE dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP)
Lot: Deux distincts
Préférence Nationale: NON
Date de l'avis de non objection de la Banque Mondiale du DAO: 15 février 2019
Date de publication de l'avis d'appel d'offres: 19 février 2019
Date limite de remise des offres: 29 mars 2019
Date d'ouverture des offres: 29 mars 2019
Date d'approbation par la Banque Mondiale du rapport d'évaluation: 6 juin 2019
Nom de l'attributaire du marché:
- Lot 1 (Quartier SOUKISSA): RAZEL FAYAT et;
- Lot 2 (Quartier MOUKOUNDZI NGOUAKA): STECOL CORPORATION

Nationalité:
- **RAZEL FAYAT:** société de droit français.
- **SINOHYDRO TIANJIN ENGENEERING CORPORATION LIMITED (STECOL CORPORATION):** société de droit chinois.

Adresse:
- **RAZEL FAYAT:** 3 rue René Razel – Christ de Saclay – 91892 ORSAY Cedex;
- **SINOHYDRO TIANJIN ENGENEERING CORPORATION LIMITED (STECOL CORPORATION):** 02, de la rue Rongyuan, Zone industrielle de Huayauan Tianjin, Chine.

Montant TTC du marché:
- **Lot 1 (Quartier SOUKISSA):** 2 553 092 341 F.CFA
- **Lot 2 (Quartier MOUKOUNDZI NGOUAKA):** 2 592 150 408 F.CFA

Durée d'exécution du marché: 8 mois pour chaque lot.

Objet de l'attribution:
- **Lot 1:** Travaux de construction de 5,072 km des voiries urbaines par pavage, des ouvrages connexes et de drainage des eaux pluviales dans le quartier SOUKISSA à BRAZZAVILLE;
- **Lot 2:** Travaux de construction de 5,139 km des voiries urbaines par pavage, des ouvrages connexes et de drainage des eaux pluviales dans la zone 1 du quartier MOUKOUNDZI NGOUAKA à BRAZZAVILLE.

Les noms des soumissionnaires ayant déposé des offres, les prix des offres lus publiquement, les prix des offres évalués, acceptables pour l'examen détaillé (oui /non) et les motifs de rejet.

N°	Soumissionnaire	Pays	Prix de l'offre lu (F.CFA)	Prix de l'offre évalué	Offres acceptée / rejetée à l'examen préliminaire	Motif de rejet
1	MBTP	CONGO	Lot 1 : 3 166 199 074	3 198 977 433	**Acceptée pour examen détaillé**	RAS : classé Lot 1 : 5 -ème
			Lot 2 : 3 199 291 919	3 221 155 039		RAS : classé : Lot 2 : 5 -ème
2	RAZEL FAYAT	FRANCE	Lot 1 : 2 610 298 307	2 553 092 341	**Acceptée pour examen détaillé**	RAS : classé Lot 1 : 2 -ème
			Lot 2 : 2 680220 016	2 626 615 616		RAS : classé : Lot 2 : 3-ème
3	ALDROZ UNI SERVICES	CONGO	Lot 1 : 3 112 883 066	**RAS**	**Rejetée**	**Cautions bancaires faux.** La société ALDROZ UNI – SERVICES a présenté des faux chèques comme cautions bancaires après vérification de l'authenticité à la Banque UBA.
			Lot 2 : 3 069 731 828			
4	WEITEC	CHINE	Lot 1 : 1 543 690 607	1 813 460 225	**Acceptée pour examen détaillé**	RAS : classé Lot 1 : 1 er
			Lot 2 : 1 550 109 173	1 845 473 597		RAS : classé : Lot 2 : 1 er
5	NATHALY'S / SVP	CONGO	Lot 1 : 3 420 055 194	**RAS**	**Rejetée**	**Offre non Exhaustive.** Le groupement n'a pas présenté le coût par lot de la prise en compte des aspects environnementaux.
			Lot 2 : 3 455 131 276			

6	SCA SOCIETE SICAS CRBC	CONGO	Lot1 : 3 827 123 870	3 827 123 870	**Acceptée pour examen détaillé**	**RAS : classé Lot 1 : 6 -ème**
7	CRBC	CHINIE	Lot 1 : 2 799 627 837	2 806 916 837	**Acceptée pour examen détaillé**	**RAS : classé Lot 1 : 4 -ème**
			Lot 2 : 2 724 799 059	2 741 088 059		**RAS : classé Lot 2 : 4 -ème**
8	SOCIETE MSM SERVICES	CONGO	Lot 1 : 3 189 374 789	**RAS**	**Rejetée**	**Pas de garantie bancaire de l'offre.**
9	STECOL CORPORATION	CHINE	Lot 1 : 2 548 125 125	2 553 977 681	**Acceptée pour examen détaillé**	**RAS : classé Lot 1 : 3 -ème**
			Lot 2 : 2 586 297 852	2 592 150 408		**RAS : classé Lot 2 : 2 -ème**
10	Groupement SGE - C/SOGEA SATOM	CONGO	Lot 1 : 2 690 042 936	**RAS**	**Rejetée**	**Offre Non conforme pour l'essentiel** L'annexe du CCAG modifié (clarification de l'offre) est joint à la lettre de soumission et la proposition de révision des prix alors que les prix sont fermes (IS14.5) ; il conditionne le démarrage des travaux par une avance de démarrage et la révision des prix.
			Lot 2 : 2 673 052 205			
11	CHINA STATE CONSTRUCTION ENGRC CORP Ltd	CHINE	Lot 1 : 2 559 644 530	**RAS**	**Rejetée**	**Offre non Exhaustive** L'entreprise a présenté le coût global par lot de la prise en compte des aspects environnementaux sans donner les détails.
			Lot 2 : 2 479 738 004			
12	GTA	CONGO	Lot 2 : 3 561 047 282	3 561 047 282	**Acceptée pour examen détaillé**	**RAS : classé Lot 2 : 6 -ème**
13	GEOSTRADE AFRIC		Lot 2 : 7 460 738 032	**RAS**	**Rejetée**	**Caution bancaire faux.** La société GEOSTRAD AFRIC a présenté un faux chèque comme caution bancaire après vérification de l'authenticité à la Banque Postale du Congo.
14	SOCOFRAN	CONGO	Lot 2 : 4 304 797 290	**RAS**	**Rejetée**	**Offre non Exhaustive** L'entreprise n'a pas présenté le coût par lot de la prise en compte des aspects environnementaux.

N.B. La société Weihai International Economic et Technical Coopérative Co.Ltd (WEITEC) classée première après l'examen détaillé a été éliminé à la vérification post qualification par manque d'expérience dans les marchés similaires.

Tout autre soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été sélectionné doit en faire la demande auprès de l'Unité de Coordination du projet DURQuaP dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication officielle des résultats.

Brazzaville, le 07 juin 2019

Le Coordonnateur du DURQuaP

BATOUNGUIDIO

Littérature

Espoir Koussou Loubaki ouvre son compteur bibliographique

Administrateur du travail et chef du service de la santé au travail à la Direction générale du travail, le Congolais Espoir Koussou Loubaki vient d'ouvrir son compteur bibliographique. Grâce à «La patience», un recueil de nouvelles de 82 pages paru en février 2019, aux Editions Edilivre (Paris).

Disponible en librairie au prix de 10 euros (6500 F.CFA), le coup d'essai d'Espoir Koussou Loubaki comprend huit nouvelles: «Rira mieux qui rira le dernier», «Ma très belle belle-soeur», «La tontine», «Un criminel sans arme», «Une miraculeuse réussite», «Une mission de service confondue», «L'aliénation religieuse», et «Elle tourne autour de l'argent comme un électron autour du noyau».

La patience est une *«qualité essentielle requise pour celui qui aspire à l'évolution, à l'élévation ou au discernement. Elle est aussi l'aptitude d'un individu à se maîtriser face à une situation, une difficulté ou un problème quelconque.*

Le monde n'étant pas stable, l'idée que nous nous faisons de la patience varie également au cours des siècles suivant les changements sociologiques majeurs, selon que l'on est en face d'un élève, d'un paysan, d'un chasseur, d'une fille célibataire, d'un homme politique... Elle diffère par le but que chacun veut atteindre, mais aussi par la manière de vouloir s'exprimer pour y arriver.

Elle se manifeste aussi de par l'objectif final qui doit être le fruit d'un produit honnête, durable et paisible.

La patience est passée successivement du statut conscient de nécessite à celui de vertu, puis à celui de qualité, de générosité et du vivre ensemble.

Au village, la sagesse africaine nous apprend que «L'homme patient ne mange pas de nourriture chaude.»

De même, qu'«A voler trop vite, la perdrix a manqué de gober les termites.»

A travers ces deux proverbes, la patience s'apparente à une obligation, entendue au sens juridique du terme, car elle exige de quelqu'un l'exécution d'une prestation ou le respect d'une abstention. La patience apprend, par exemple, à un élève qu'il doit régulièrement lire ses leçons; travailler pour réussir honnêtement, et lui défend de tricher pour ne pas réussir précipitamment; malhonnêtement, ou pire encore, être pris en flagrant délit de tricherie.

La patience, nécessaire vertu qui évite ou fait éviter de grandes difficultés dans la vie sociale, doit être cultivée.

Toutefois, être patient ne si-

Espoir Koussou Loubaki

gnifie pas être à même de tout accepter ou encaisser. La patience exige la conversation et le discernement en excluant la colère, la précipitation et la vie facile. Il est erroné de prendre la patience pour une attitude d'attente passive, mais plutôt pour une persévérance vers un but en endurant les épreuves pour y parvenir, à l'image de cette mère qui ne s'est pas croisée les mains en tenant à faire réussir ses enfants; elle a consenti de lourds sacrifices.

Ne dit-on pas, au Burkina Faso, que «La patience est un chemin d'or, celui qui l'emprunte ne peut pas se perdre»?

«La patience étant une qualité obligatoire pour toute entreprise, le secret de la réussite réside en l'éloignement du découragement. Oui, nous l'avons compris! C'est pourquoi, les nouvelles de ce recueil nous amènent à faire valoir la persévérance; à partager avec François Marie Arouet, dit Voltaire, l'idée selon laquelle «L'homme n'est pas né pour le repos; qu'il est appelé à réfléchir et à travailler.»

Elles demeurent aussi un guide face au monde actuel, envahi par la paresse et la précipitation, attendant tout de l'héritage ou du néant, prêt à tout sacrifice pour la richesse, aussi éphémère ou mal acquise soit-elle.

A travers ce recueil de nouvelles, l'exode rural souvent identifié à son proche parent est aussi plus ou moins abordé. Le Congo étant un pays fortement urbanisé, la ville répondrait mieux à l'ascension sociale en faisant usage de patience», soutient-t-il, dans sa préface.

Né le 1er janvier 1967, à Kayes (Jacob, aujourd'hui Nkayi, Ndlr), Espoir Koussou Loubaki est célibataire et père de cinq enfants. Il soutient avoir embrassé la carrière littéraire pour *«laisser des empreintes ici sur Terre, véhiculer son message par rapport au vécu quotidien»*. Et projette de publier un autre recueil de nouvelles, toujours aux Editions Edilivre, intitulé «L'effort».

Véran Carrhol YANGA

4e édition du concours de gastronomie «Le panier de cuisine»

Le premier prix à Samuel Kabamba, alias Samy!

«Terroir du Congo», tel a été le thème de la 4e édition du concours de gastronomie «Le panier de cuisine» qui a eu lieu à Brazzaville du 24 au 26 mai 2019.

Organisée par le restaurant La P'tite Faim et l'association Club des jeunes en action culturelle (CJAC), cette compétition annuelle a regroupé sept candidats, dont un de la République Démocratique du Congo.

Le lauréat en pleine interview avec un journaliste

La phase finale qui a eu lieu dimanche 26 mai a mis aux prises les Brazzavillois Dulcis Toudissa Konongo, Emery Ndougala, et Samuel Kabamba. Ceux-ci ont, chacun, préparé une entrée, un plat de résistance et un dessert. Tout en tenant compte des critères retenus par les jurés: saveurs, organisation, respect du thème du concours, hygiène (vestimentaire, ustensiles de cuisine et corporelle), rapidité, dressage et finition, c'est-à-dire la décoration et la présentation de l'assiette.

Au finish, Samuel Kabamba, alias Samy, d'Edmond Hôtel, a été désigné lauréat du concours par le jury présidé par le chef cuisinier Fortuné Samba de l'Espace Traiteur.

Le vainqueur du concours a concocté comme plat d'entrée, une tartare de maquereau, communément appelé moseka; du crocodile (ngoki) poché avec de la sauce faite à base de jus de bissap (plat de résistance); la papaye et la banane comme dessert. Il a reçu un trophée, un diplôme de participation, une tenue de chef cuisinier, un paquet de chocolat, des stylos, des casquettes, des tee-shirt, une paire de lunettes, et un chèque de 50 000 F. CFA à convertir en montures optiques ou solaires.

Dulcis Toudissa Konongo a occupé la deuxième place de la

Les membres du jury

compétition. Il a reçu un trophée, un diplôme de participation, une tenue de chef cuisinier, un paquet de chocolat, une casquette, et un chèque cadeau de 50 000 F.CFA à convertir en montures optiques ou solaires.

Secrétaire général du Club des jeunes en action culturelle, Boris Songuessa a annoncé que la 5e

Organisateurs et participants au concours

à convertir en montures optiques ou solaires.

Sorti troisième, Emery Ndougala s'est vu remettre un trophée, une casquette, un paquet de chocolat, un diplôme de participation, un chèque d'une valeur de 50 000 F.CFA à convertir en montures optiques ou solaires.

édition du concours, initialement prévue en 2020, aura, finalement, lieu en 2021, pour permettre aux organisateurs et aux participants de mieux se préparer.

V.C.Y.

Congo-Cameroun

L'écrivain Henri Djombo élevé au rang de Grand dignitaire de la plume

L'Association nationale des poètes camerounais vient de reconnaître la valeur de la plume de l'écrivain congolais Henri Djombo. Elle lui a décerné le samedi 30 mai 2019, la distinction honorifique de Grand dignitaire de la plume, au cours des rencontres littéraires et artistiques du Cameroun organisées à Yaoundé. L'heureux récipiendaire a animé une conférence de presse pour parler de ses œuvres, en compagnie de Valentin Ollessongo, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo au Cameroun, et du Pr. Mukala Kadima-Nzuji.

Valentin Ollessongo et Henri Djombo

Devant un parterre de journalistes, des hommes de culture et des Congolais vivant au Cameroun, Henri Djombo a parlé du livre en général qui se définit, selon lui, comme un puissant vecteur d'émancipation qui nourrit la puissance de nos imaginations.

Pour lui, produire un livre, c'est s'éloigner de la sollicitude et du silence. *«On prend goût à être soi et à dire ce qu'on entend. Dans le même esprit, j'écris pour me faire rire, faire rire, faire pleurer, faire rêver, faire réfléchir et faire douter l'autre ou encore lui faire peur, à l'attendrir, l'encourager, le réveiller et susciter des émotions partagées, à travers la lecture et le spectacle»*, a-t-il dit. Et d'ajouter: *«Grâce à ma longue expérience, je réalise la délicatesse de la mission d'un écrivain. Tantôt, il se fait analyste de faits sociaux, tantôt biographe ou historien des mentalités».*

Prenant la parole, Valentin Ollessongo a placé son compatriote aux côtés des écrivains qui ne cessent de graver en lettres d'or les belles pages des annales de la littérature congolaise.

Dans son rôle d'ambassadeur, Valentin Ollessongo reste au cœur de toutes les activités menées par les Congolais au pays de Paul Biya. Depuis sa prise de service, il a instauré la culture du vivre ensemble et le rapprochement de ses compatriotes de son administration.

Dans sa leçon inaugurale, le Pr Mukala Kadima Nzuji a parlé de l'homme qu'est Henri Djombo, de sa biographie, ses œuvres et sa place dans le domaine de la culture.

Un diplôme a été remis à Henri Djombo par le président de l'Association nationale des poètes du Cameroun. De même, un tableau d'art lui a été offert par les artistes-peintres camerounais, en reconnaissance de son soutien aux artistes-peintres d'Afrique. C'était au cours du dîner en son honneur organisé à la résidence de l'ambassadeur du Congo.

KAUD

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire
République du Congo.

SOCIETE BUREAU INTERNATIONALE MARTIME
« BIM CONGO »
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital : 10.000.000 F CFA
Immatriculée au RCCM sous le numéro CG/PNR/17 B 190
Siège social : sis Avenue Charles De Gaulle, Immeuble
«TOUR MIROIR» 7ème étage, Centre-ville
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société «BUREAU INTERNATIONALE MARTIME», en date du 11 Février 2019, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 09 Mai 2019, enregistré à Pointe-Noire, en date du 22 Mai 2019 sous le folio 05/12 N°173, il a été décidé de la révocation de Monsieur Olivier HANKENNE, en qualité de co-gérant à compter du 10 Janvier 2019.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 19 DA 599 du 23 Mai 2019.

Immatriculée au Tribunal Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/17 B 190.

Fait à Pointe-Noire, le 07 Juin 2019.

Pour avis.
Maître G. Christian
YABBAT-LIBENGUE

Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville

Première soirée culturelle sénégalaise au Congo

C'est dans une ambiance festive que s'est tenue pour la première fois le mercredi 5 juin 2019 à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville une soirée dédiée entièrement à la culture sénégalaise. Cette soirée, organisée par la direction de l'IFC, en collaboration avec l'ambassade du Sénégal au Congo et le couple Ndiaye, était l'occasion de rendre hommage à l'un des grands saxophonistes de l'orchestre Baobab du Sénégal, décédé en mars dernier: Issa Cissokho.

Plusieurs personnalités ont répondu présent à l'invitation, notamment l'ambassadeur de l'Union européenne, Raul Mateus Paula, et celui de l'Égypte au Congo, Ramadan Mohamed Elkorany Bakr, ainsi que le conseiller du ministre de la Culture et des arts de la République Congo.

Dans son mot de bienvenue, l'ambassadrice du Sénégal au Congo, Batoura Kane Niang, a tenu à remercier le couple Ndiaye pour l'initiative de cette soirée et les personnalités qui ont répondu à l'invitation, ainsi que toute la communauté malienne et sénégalaise.

Décédé à 73 ans, Issa Cissokho est celui qui a bercé l'enfance de plusieurs Sénégalais. Il était considéré comme une branche de baobab de la musique sénégalaise. Ce fut un membre incontournable de l'orchestre Baobab, avec 40 ans de carrière musicale.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance bon enfant

La soirée a été animée, pendant près de 4 heures, par le chanteur Malong, le griot Moussa avec son tama et plusieurs autres artistes qui ont interprété des chansons de grands artistes sénégalais.

Cette première soirée 100% sénégalaise au Congo a été grande réussite, à en croire les organisateurs et le chanteur Malong, qui a voulu rendre hommage à celui qu'il voit comme un modèle, une icône et un baobab de la musique africaine, sénégalaise en particulier.

Cette soirée de musique a émerveillé un public multicolore, grâce à la qualité des chants et des danses, véritables chefs-d'œuvre.

Brunel NDONGO-KANGA (stagiaire)

PARCELLE A VENDRE

A la Glacière Bacongo Brazzaville
Tél: 06 627 93 78
05 586 25 83

Sixième édition du concours «Épelle-moi» à Pointe-Noire

L'école Tchicaya U Tam'Si remporte le trophée

Depuis 2014, le Centre culturel Jean Baptiste Tati-Loutard (CCJBTL) a eu l'initiative de lancer une compétition d'épellation.

Photo de famille des lauréats et organisateurs de la compétition

Ce concours, dénommé «Épelle-moi», est une activité parascolaire qui a pour objectifs de mieux faire maîtriser par les participants l'orthographe des mots et le parler-français, de dominer le stress et de pouvoir prendre la parole en public et, enfin, de cultiver le goût de la recherche et par conséquent, le goût de l'étude.

La finale de la sixième édition a eu lieu le 1er juin 2019 au Centre culturel Jean Baptiste Tati-Loutard, où on comptait entre autres présences, celles de Daniel Bouiti Bongo président de l'association Pointe-Noire dynamique culturelle, des directeurs d'établissements scolaires, des élèves et de leurs parents.

Dix-sept établissements ont participé à cette édition, dont quatre pour la phase de finale: École Louis Portella de Ngoyo; École internationale Notre Dame du Rosaire d'Aéroport; École Tchicaya U Tam'si de Mvoumvou et Eécole Alcar de Tchiali. Le concours *«Épelle-moi»* est une compétition d'orthographe lexicale effectuée à l'oral et comprenant plusieurs tours. Dans ce concours, le jury prononce un mot que l'élève doit épeler à voix haute devant un public.

Il se déroule par éliminations, à travers des tours et il est plus spectaculaire et plus attractif qu'un concours de dictée, également abordable à un plus grand nombre d'élèves. Ce concours a aussi des avantages pour l'élève; il va relever son niveau d'éducation pour plus de chances de réussir à l'école et dans la vie.

Le participant se prépare avec un encadreur et prend quelques mois de préparation avant le concours, car c'est un exercice qui n'est facile que pour les participants qui se sont donnés du temps, la force, l'intelligence, la rigueur dans le travail, afin d'être parmi les meilleurs.

Quatre écoles au final! Notre-Dame du Rosaire avec 55 points a pris la 2e place, suivie de Louis Portela et Alcar avec 50 points à égalité qui ont pris la 3e place. C'est l'école Tchicaya U Tam'Si qui a pris le trophée de la meilleure école avec trois candidates qui ont marqué 60 points sans en avoir perdu un seul. Elena Makosso, Edel Atedi et Jaelle Mokenie ont donné le meilleur, surtout grâce à Jaelle Mokenie qui a pu qualifier leur établissement, remportant ainsi le concours d'épellation de l'année 2019.

A noter que ce concours est organisé en partenariat avec différentes chaînes de télévision et stations de radio au niveau national, afin de permettre à la population de se sentir concernée par cet événement qui revêt désormais une grande importance pour le développement intellectuel et social des collégiens.

Le Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard est au centre de la formation des enfants, des jeunes, également des adultes et surtout en ce temps de vacances, ce centre est ouvert à diverses activités culturelles et sportives.

Madocie Déogratias MONGO

Pointe-Noire, le 11 juin 2019

Sarmin Minerals Exploration
Newco Mining Mauritius
ActionnairesdelasociétéNEWCOMININGSA
POINTE-NOIRE

N/Réf. :
N/Réf. :

OBJET : CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Aux Actionnaires,

Nousportonsàvotreconnaissancequel'AssembléeGénérale Ordinairedesactionnairesdenotresociétésetiendrale28juin2019 à10heures00danslesbureauxdelasociétéNEWCOMININGSAà Pointe-Noire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1-RapportdactivitésdelaDirectionGénéralepourlanné2018
2- Renouvellement du mandat des Administrateurs
3-Discussionssurlescomptessociauxarrêtésau31décembre2018, leurs approbations
4-Contrôledel'exécutiondesconventionsréglementéesautoriséespar leConseildAdministrationdu31janvier2019etleurrenouvellement
5- Divers

Nousvousprionsdebienvouloirassisteràcetteassembléeou vousfairereprésenteraumoyendupouvoirci-jointquevousauriez l'obligeancederemettreàvotremandataireetdenousleretourner, avantladatedel'AssembléeGénéraleOrdinaire,ausiègesocialaprès régularisation.

Nousvousprionsd'agréerl'expressiondenossentimentsde franche collaboration.

POUR LA SOCIETE NEWCO MINING SA

LE PCA

Programme des obsèques de M. Antoine BEMBA POKAT, décédé le 1er juin 2019, au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.

Samedi 15 juin 2019

9h00 : levée du corps à la morgue municipale du C.H.U. de Brazzaville.
9h30 : recueillement au domicile du disparu, sis 55 rue Madzoua, à Kinsoundi.
11h00 : Messe de requiem à la paroisse Saint Jean Apôtre de Kinsoundi.
12h00 : départ pour le cimetière familial du village Mbanza-Ngueri (Siassia).

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

« PROMAR MARINE SERVICES »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000.000 F CFA
Immatriculée au RCCM sous le numéro CG/PNR/10 B 1871
Siège social : Première Zone du Port Autonome, B.P. : 571
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «PROMAR MARINE SERVICES», en date du 13 Mars 2019, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 13 Mars 2019, enregistré à Pointe-Noire, en date du 15 Mars 2019 sous le folio 050/28 N°2066, il a été décidé de la nomination de Monsieur Diego SANZ, en qualité de nouveau gérant à compter du 13 Mars 2019, en remplacement de Monsieur Geoffroy FONTAINE, gérant démissionnaire.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 19 DA 364 du 19 Mars 2019.

Fait à Pointe-Noire, le 22 Mars 2019.

Pour avis.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Mauvais temps à la CAF

Le président Ahmad Ahmad sur un siège éjectable!

La Confédération africaine de football (CAF) est secouée par une série de très graves dysfonctionnements qui menacent sa crédibilité. Le mandat de son président, le Malgache Ahmad Ahmad, interpellé récemment à Paris par la police judiciaire pour une affaire de corruption présumée, n'est pas loin d'un coup de K.O, et il risque, à tout moment, d'être mis hors-course.

On a évoqué il y a quelques mois les dérives du président Ahmad Ahmad, accusé de corruption, d'autoritarisme et même de harcèlement sexuel. La série a continué. Le directeur financier de l'institution a été relevé de ses fonctions par Ahmad Ahmad au prétexte qu'il aurait refusé de se rendre à Rabat, au Maroc, avec toute la comptabilité de la CAF pour analyse par le président de la Commission des finances. Cette démarche n'est pas prévue, semble-t-il, dans les statuts. Autre déviation, la Commission des finances ne s'est réunie qu'une seule fois depuis 2017. Est-ce pour ne pas mettre le doigt sur les agissements dispendieux du président de la CAF comme le soupçonnent ses adversaires? Peut-être.

Ahmad Ahmad

Ce n'est pas fini. La part belle faite aux dirigeants marocains et le fait d'avoir créé le poste de coordonnateur confié à un Marocain, alors que cette fonction ne figure pas dans les statuts, attisent aussi des suspicions à Ahmad Ahmad. De même le fait de s'être entouré de proches ayant des démêlées judiciaires dans leurs pays pour crimes financiers, à l'exemple du 1er vice-président, un Nigérian.

Il faut souligner que les Marocains sont présents dans toutes les commissions permanentes. Les adversaires du patron de la CAF voient d'un mauvais œil leur présence massif dans l'organigramme de l'instance faîtière du football continental.

Mais les dirigeants marocains, eux-aussi, soupçonnent le président de la Commission des arbitres, un proche du Malgache, bien sûr, de favoriser les clubs tunisiens dans les compétitions continentales. Ils sont confortés dans leurs convictions par la décision de la CAF de rejouer la finale de la Ligue des champions. Pour maints observateurs, au-delà de son caractère insolite, c'est une décision qui peut créer un précédent dangereux dans le milieu du football africain. Si l'interruption du match avait été due à un cas de force majeure, l'on aurait encore pu comprendre. Mais que cela soit venu par suite de contestation et de refus de poursuivre la partie alors qu'il existe des textes en la matière, c'est un précédent qui peut faire jurisprudence et ouvrir la porte à bien des abus.

Alors, les contempteurs du président de la CAF s'interrogent: *«Va-t-on longtemps encore laisser le football africain s'embourber dans les bas-fonds?»* Ils en appellent à l'intervention de la FIFA, dont il n'est un secret pour personne qu'elle a pesé de tout son poids dans les élections à la tête de la CAF, en mars 2017, dont celle d'Ahmad Ahmad comme président. Pour eux, c'est à elle maintenant de prendre les choses en mains. *«La situation est grave, très grave. Elle (la FIFA) doit exercer son droit et son devoir de tutelle, désigner un comité provisoire de direction pour une période de six mois et surseoir aux élections au Comité exécutif prévues le 18 juillet au Caire, à la veille de la finale de la CAN 2019»*, proposent-ils.

A signaler aussi que le dépôt des candidatures aux six postes à pourvoir fixé au 31 mai dernier n'était pas conforme aux statuts. L'article 18, paragraphe 5 stipule en effet que ces candidatures doivent parvenir au plus tard quatre-vingt-dix jours avant la date du scrutin. Or, entre le 31 mai et le 18 juillet, on n'en compte que quarante-huit! Voilà une violation de plus, argumentent-ils, qui milite pour le départ d'Ahmad Ahmad.

Jean ZENGABIO

Presse

De nouvelles connaissances pour améliorer le contenu des émissions sportives

Charles Mbuya, journaliste-reporter de RDC présentateur des émissions sportives sur Canal +, a délivré du 3 au 7 juin à Brazzaville, une formation sur les techniques d'écriture et les techniques de présentation en faveur des journalistes sportifs de Télé-Congo.

Cet atelier qui s'est déroulé à quelques jours du coup d'envoi de la CAN de football en Egypte, a permis aux séminaristes d'acquérir de nouvelles méthodes de traitement et de diffusion des informations sportives, afin qu'ils puissent améliorer le contenu de leurs émissions en les rendant plus attrayantes.

Le formateur a basé son cours sur des exercices pratiques. L'accent a été mis sur l'interview, le lancement, le langage visuel, le cadrage et bien d'autres techniques.

Photo de famille des organisateurs et participants avec le formateur

Cette formation a été d'une grande importance, a reconnu Guy-Alain Mendome, chef du service Sport de Télé Congo, qui souhaite que cela se pérennise.

Cet atelier a été organisé dans le cadre du lancement officiel de Canal+ Université, une nouvelle branche de Canal + en faveur des médias sur le continent africain. Pour Canal+, Canal + Université doit pouvoir former des journalistes, producteurs et réalisateurs africains qui puissent offrir des programmes, sous différents formats, qui s'exportent hors du continent.

La clôture du séminaire de Brazzaville est intervenue le vendredi 7 juin devant quelques responsables de Télé Congo. Des certificats ont été délivrés à chacun pour leur participation.

Pascal BIOZI-KIMINOU

Handball

Etoile du Congo dominatrice, ASEL en chute libre

Le week-end a été marqué par les succès de l'Etoile du Congo, d'Abo-Sport et CARA qui se sont imposés respectivement devant ASEL, Inter Club et la DGSP.

Les championnats départementaux de handball de Brazzaville poursuivent leur petit bonhomme de chemin. Au gymnase Nicole Oba, à Talangai. En version dames, l'Etoile du Congo s'est imposée devant l'ASEL, une formation en perte de vitesse depuis le début de la saison.

À l'entame de la rencontre, les filles d'ASEL, réduites numériquement, puisque ne s'étant présentées qu'à huit, ont pourtant tenu tête aux Stelliennes pendant plus de quinze minutes. Mais celles-ci ont pu prendre l'avantage avant la mi-temps (17-10).

En seconde partie, les filles de l'Etoile du Congo ont appuyé sur l'accélérateur et ont fini par infliger un cinglant 37-20 à l'ASEL.

Après cette rencontre, Abo-Sport a battu une équipe d'Inter Club en manque de réussite, sur le score de 32-22.

Un match des dames au Stade Massamba-Débat (Ph. d'arch.)

Pour clôturer le week-end, CARA s'est imposé dans un match très difficile devant la DGSP (29-28). Vraiment, des sueurs froides pour les Aiglons!

En seniors hommes, les Diables Noirs se sont inclinés devant Avenir du rail:23-24; Pétro-Sport a pris le dessus sur Caïman: 23-22; Inter Club 2 a dominé AS Brazza: 27-25.

Enfin, un forfait a sanctionné le match A.A Neto-Inter Club 1, les militaires d'Inter Club ayant fait l'école buissonnière.

Davy Dimitri MACKITA (stagiaire)

Kick-boxing

Dony Vouta champion d'Afrique

Seul représentant congolais au championnat d'Afrique de Kick-Boxing, le Congolais Vouta Dony a été sacré champion aux dépens du Gabonais Lilian Ragazino (détenteur du titre depuis 2016), décrochant ainsi la ceinture de champion d'Afrique dans la catégorie des -63,500 kg, style low-kick.

Réflexion

Les remontadas du football et l'existence humaine comme un devenir

Par Alphée Mpassi

Dans le jargon footballisque, la remontada est l'action de remonter spectaculairement au score et de gagner lorsque tous les espoirs semblent être perdus ou simplement une remontée au score. Liverpool et Tottenham ont réalisé cet exploit cette année lors des quarts de finale retour de la champion's league d'Europe.

Au-delà de leur caractère, peu ou prou, distrayant dicté par la frénésie de les vingt-deux acteurs engagés dans un safari footballistique, ces 'remontadas' sont, et peuvent être considérées comme des véhicules, mieux des paradigmes d'une profonde vérité existentielle. En effet, elles manifestent sans ambiguïté la caractéristique la plus fondamentale inhérente à l'existence humaine et celle du monde par extension. Cette caractéristique est celle du devenir. L'existence humaine est un devenir réalisant nos potentialités. Dit autrement, l'existence humaine n'est pas définie par avance (ce qui serait croire en la fatalité et au déterminisme). Au contraire, elle se déploie dans un monde de possibilités infinies et s'inscrit dans une quête permanente de réalisation de soi en tant qu'être plein de potentialités ouvrant à un avenir qui peut surprendre.

Si notre existence est donc un devenir, cela implique l'idée, mieux la conviction selon laquelle rien n'est, comme dans le football, joué d'avance. Dans ce devenir, tout peut arriver, tout peut basculer dans tous les sens. Battus en matchs allés, Liverpool et Tottenham l'ont respectivement prouvé. Au bout des efforts et de leur détermination, ils sont revenus au score et ont inscrit les buts de victoire. Le mot «détermination» doit être souligné ici. Nous y reviendrons dans les lignes qui suivent.

Un passage de Giorgio Agamben exprime bien et insiste sur cette caractéristique essentielle de notre existence et nature humaines. *«Le point de départ de tout discours sur l'éthique»,* écrit-il, «*doit être le fait qu'il n'existe pas d'essence, ni de vocation historique ou spirituelle, ni de destinée biologique que l'homme doit actualiser ou réaliser. Cela ne veut pas dire que l'homme n'est pas, ou ne doit pas être, quelque chose, et qu'il est juste réduit au néant. Cela veut plutôt dire qu'il est libre de décider d'être ou de ne pas être, d'opter ou ne pas opter pour telle ou telle destinée. C'est le simple fait que l'existence de soi est une possibilité ou potentialité».*

De ce passage d'Agamben, notons spécialement deux choses. D'abord, l'insistance sur l'absence d'une destinée pré-définie que l'homme chercherait simplement à matérialiser. Accepter une telle supposition consisterait à caractériser l'homme comme un robot ou une machine programmée d'avance et dont la vie correspondrait à l'exécution 'automatique d'un programme' inscrit dans son être ; ce qui le priverait de toute liberté et de toute responsabilité. Ensuite, soulignons le fait que l'homme est une foultitude de potentialités. Ce qui renforce l'idée que son existence n'est pas prédéterminée. Mais elle est une ouverture à un horizon infini de possibilités. L'humain peut devenir ceci ou cela, tout dépendant de ses choix, de ses décisions/orientations et surtout de sa capabilité d'adaptation et de réponse aux situations diverses qui se présentent à lui.

Par ailleurs, les remontadas liverpooliennes et tottenhamiennes démontrent le fait que si dans notre devenir (entendu ici comme notre existence) nous avons perdu le début à cause de certaines contingences, il ne faut certainement pas perdre espoir. Il y a toujours la possibilité de revenir au score, de remonter au score et de gagner. Le plus important dans ce cas, c'est la détermination de se relancer en se saisissant des occasions qui se présentent à nous pour les mettre à notre profit. Autrement dit, il faut agir de telle sorte que les circonstances—qui ne dépendent forcement pas de nous—tournent à notre avantage. Il est toujours possible de donner une orientation nouvelle, positive et victorieuse à notre existence. Cette réorientation passe par la dé-singularisation de soi de toute conscience pessimiste, de toute influence négative, de toute mentalité fataliste et fatalisante, provenant soit de nous-mêmes soit de notre environnement, pour se constituer en acteur principal de sa propre existence.

Cette posture, ce re-positionnement, peut-être caractérisé comme ce que Martin Heidegger appelle sortir de l'inauthenticité (c'est-à-dire prendre de la distance d'avec l'influence de la foule—le dictat du on—surtout quand celle-ci est négative) pour réaliser ses potentialités. La communalité ici entre ce re-positionnement et la notion heideggérienne de sortie d'inauthenticité se fonde sur l'effort de détachement de ce qui peut entraver la réalisation de soi. Sortir de l'inauthenticité peut ainsi, dans le contexte qui est le nôtre, s'entendre comme le fait de divorcer avec toutes les mentalités décourageantes pour croire en soi, en ses capacités intellectuelles, humaines, morales et spirituelles. Pour tout dire, l'existence, notre existence en tant qu'elle est un devenir ne peut être réduite ni définie par cet échec, par cette erreur, par cette chute, par cette trahison, etc. à laquelle j'ai été confronté hier. Mais elle m'offre de possibilités de remontadas infinies. Si les Reds et les Spurs avaient une fois pensé ou cru que leur «sort» était déjà scellé après leur précédente défaite, ils n'auraient pas joué les phases retours de leur match. Ou encore, ils auraient joué—comme les matchs avaient été déjà programmés—, mais ils auraient joué sans aucune motivation, mieux encore sans aucune détermination.

De ce qui précède, l'on peut se demander : pourquoi donc croirai-je que mon existence est jouée d'avance ? Pourquoi baisser les bras et se résigner quand je rencontre des difficultés ? Tout compte fait, les come-back des Reds et des Spurs révèlent manifestement le fait que l'existence humaine, mieux notre existence, est déterminée—pour ainsi dire—non pas par notre passé, mais par notre manière de voir notre avenir et de faire des choix face aux événements qui nous arrivent; notre manière de nous positionner ou de nous situer au regard des contingences existentielles. L'homme qui se construit une attitude positive trouvera certainement une occasion pour rebondir (comme un ballon).

13e Edition des 21 Days of Y'ello Care

MTN Congo s'investit pour l'Autonomisation des Jeunes Congolais

Chaque mois de juin, tous les employés des filiales du Groupe MTN se mettent volontiers pendant 21 jours au service de leurs communautés grâce à divers programmes sociaux. C'est dans cette perspective que la société MTN Congo a lancé ce samedi 1er juin, simultanément à Pointe-Noire et à Brazzaville, la 13e édition de son programme annuel de "volontariat communautaire" dénommé "21 days of y'ello care".

L'édition 2019 du programme 21 Days of Y'ello Care est placée sous le thème "Rendre plus radieux l'avenir des jeunes", en vue de leur Autonomisation, en les aidant à relever les différents défis quotidiens auxquels ils sont confrontés, particulièrement celui de l'emploi. Sur ce point particulier, MTN Congo a choisi comme projet "MTN Académie des Jeunes entrepreneurs" qui consiste à former 100 jeunes primo-entrepreneurs ou porteurs d'idées, pendant 21 jours, afin de les aider à comprendre ce qu'est l'entreprenariat et les différentes opportunités qui s'offrent à eux.

A Pointe-Noire, le directeur général de cette entreprise, M. Djibril Ouattara, a lancé le programme à l'hôtel Hilton Double Tree, en présence de plusieurs personnalités, notamment du Ministre de l'Enseignement Technique, Professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Monsieur Nicéphore Fylla De Saint-Eudes, ainsi que des jeunes candidats et des MTNers.

Formation de 100 jeunes porteurs d'idées

Justifiant le choix de la thématique "l'autonomistion des jeunes", M. Djibril a précisé que le projet retenu se décline en deux axes, à savoir la formation de 100 jeunes primo-entrepreneurs, ou porteurs d'idées et désireux de devenir entrepreneurs, d'une part; et l'installation d'un incubateur de petites et très petites entreprises, d'autre part. S'agissant du premier axe, a-t-il expliqué, pendant 21 jours, 100 jeunes qui ont été préalablement sélectionnés grâce au concours de la Chambre de commerce de Pointe-Noire, un des partenaires de MTN Congo, sur 157 dossiers reçus, seront formés tout à la fois par les employés de MTN et quelques autres partenaires. Tous ces formateurs le feront de manière volontaire et bénévole, en prenant sur leur temps de travail.

La formation portera sur des thématiques liées à la vie et la gestion d'entreprise telles que l'identification des opportunités, la compréhension des business models, le choix d'un cadre juridique ou la conception d'un business plan.

Le deuxième aspect du projet MTN Académie des jeunes entrepreneurs consistera à installer un incubateur ou centre de co-working dans la ville de Pointe-Noire. Celui-ci sera aménagé par les MTNers, assistés de spécialistes et l'ouvrage devra être prêt le 21 juin prochain pour être mis à la disposition des 10 meilleurs entrepreneurs retenus. Cet incubateur est un espace qui leur servira également de siege social provisoire pour leurs premiers moments d'existence.

Sensibiliser les jeunes sur différents métiers

A Brazzaville, le programme 21 Days of Y'ello Care a été lancé au complexe du Lycée de la Révolution, par M. Thierry BOUMBA, Directeur du Mobile Financial Services, representant M. Ouattara, en présence de nombreux invités dont le directeur de cabinet du Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire, chargé de l'Alphabétisation, M. Adolphe Mbou Maba, ainsi que des responsables de l'association "Les Entretiens d'Excellence Congo", des MTNers, des lycéens et collégiens.

VIVEZ LA PASSION DE LA CAN AVEC LES TÉLÉVISEURS

VESTEL

MADE IN EUROPE MADE IN

Support mural offert !

32" HD — **115 000 Fcfa HT**

49" FULL HD/SMART +NETFLIX — **299 000 Fcfa HT**

En exclusivité chez

BUROTOP IRIS

BZV Tél : 06 669 60 60
PNR Tél : 05 605 60 56

www.burotopiris.com